

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**



UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1845 - 12 décembre 2003 - prix : 1 €

**Chômeurs,
retraites, santé,
services publics...**

**Chirac-Raffarin,
gouvernement
de démolition
sociale**

**Le «non» au
référendum**

**La méfiance
justifiée des
Antillais**

p. 16

**Les «Restos
du Cœur»
dans une
société
sans cœur**

p. 3

Argentine

**Le
mouvement
des
chômeurs**

p. 9



**Inondations catastrophiques
et incurie des autorités**

p. 10

Leur société

- p 4 ■ Chirac en Tunisie
- À Paris : les flics contre les chômeurs
- Intermittents du spectacle
- Les sans-papiers squattent les catholiques intégristes
- p 5 ■ Service minimum
- Les trams : fin des subventions de l'Etat
- p 6 ■ Affaire Executive Life
- p 7 ■ Discrimination négative contre tous les travailleurs
- Attaques contre les Roms
- p 12 ■ Ecole Vincent Leblanc - Marseille
- Misère générée par le manque de logements
- p 11 ■ L'Essonne polluée au pyralène
- Lorette (Loire) : un maire contre son centre social

Tribune

- p 6 ■ Après le congrès de LO : l'extrême gauche responsable !

Dans le monde

- p 8 ■ Russie : Poutine triomphe sans surprise
- Argentine : les chômeurs manifestent à nouveau
- Algérie : la fin de la grève des enseignants
- p 16 ■ Référendum en Martinique et en Guadeloupe : un NON qui traduit la méfiance
- Liberté pour Mumia Abu-Jamal !

Inondations

- p 10 ■ Les patrons à Arles
- Marseille : incurie de la Mairie

Dans les entreprises

- p 13 ■ Hôpital Esquirol - Limoges : chronique de catastrophes annoncées
- Médecine du travail : le projet du patronat
- p 14 ■ Giat Industries - Saint-Chamond (Loire)
- Alstom - Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)
- Leader Price - Saran (Loiret)
- p 15 ■ Dépôt SNCF de Dijon : encore un accident
- Bosh - ELM-Leblanc - Drancy (Seine-Saint-Denis) : le licenciement d'un délégué refusé

• Raffarin-Fillon & Co

Démolition sociale en tout genre

C'est à coups de bulldozer que le gouvernement attaque des pans entiers de la protection sociale, sous les encouragements du Medef (pas ses applaudissements, car on ne congratule pas ses serviteurs).

Après les retraites et avant la Sécurité sociale, le gouvernement s'en est pris avec violence aux chômeurs.

Les chômeurs dans la ligne de mire

Le gouvernement a avalisé la décision de l'UNEDIC de raccourcir les durées d'indemnisation du chômage, décision qui à partir de janvier 2004 va éjecter des centaines de milliers d'entre eux de l'indemnisation.

Il a limité à deux ans le versement de l'ASS (de 406 euros par mois) dont bénéficiaient certains chômeurs en fin de droit. Ceux-là basculeront alors sur le RMI dans le meilleur des cas mais perdront toute indemnité s'ils ont moins de 26 ans ou s'ils vivent avec une personne possédant un revenu. De plus, la majoration de 40 % de l'ASS pour les plus de 55 ans est supprimée.

Le gouvernement instaure le RMA (Revenu Minimum d'Activité). Il s'agit d'un contrat à durée limitée de 20 heures par semaine, où le chômeur ne touchera que 180 euros de plus que le RMI. Le patron, lui, ne déboursa que 250 euros (1 640 F) par mois. Pourquoi se priverait-il de licencier des emplois réguliers qui lui coûtent au moins quatre fois plus

cher et les remplacer par cette main-d'œuvre quasi gratuite et menacée de perdre toute allocation en cas de refus d'emploi ?

Le droit du travail en démolition

Jusque-là, un accord d'entreprise ne pouvait déroger à la branche ou à la loi que dans un sens plus favorable au salarié. Cette digue constituait une protection, en particulier pour les salariés des petites entreprises d'un secteur. Or, sous couvert du projet de loi sur la formation et le dialogue social, le gouvernement veut mettre à bas cette hiérarchie. Voici comment Fillon, le ministre du Travail, a présenté sa réforme à l'Assemblée nationale : « *Le principe de l'accord majoritaire, quelle qu'en soit sa forme - majorité d'adhésion ou majorité d'opposition - est posé au niveau de l'entreprise. (...) L'accord d'entreprise devient, en principe, pleinement autonome par rapport à l'accord de branche. Celui-ci reste toutefois impératif dans trois domaines : la fixation des salaires minima, les grilles de classification et les mécanismes de mutualisation des financements, comme par exemple la formation professionnelle.* » Hormis ces trois aspects, toutes les autres dispositions ou garanties deviendraient du gibier en ligne de mire avec un permis de chasse attribué à tous les patrons, petits et grands, toute l'année.

Ainsi, il n'y aurait pas besoin d'une loi pour supprimer les 35 heures par exemple, mais uniquement de modifier le régime

des heures supplémentaires pour les abolir, dans les faits, de l'entreprise.

Pour parvenir à leurs fins, il faudrait certes aux patrons obtenir un accord « majoritaire ». Mais dans bon nombre d'entreprises, la majorité signifiera uniquement l'accord du syndicat maison voire d'un ou deux délégués. Bien des entreprises moyennes foisonnent en effet de « délégués du patron », élus avec ou sans étiquette, complices ou craintifs, et prêts à signer les yeux fermés les propositions patronales. Jusqu'ici, leur stylo ne pouvait parapher des accords pires que la convention collective, et les prud'hommes ou l'inspection du travail restaient à la disposition des travailleurs pour faire valoir cette règle, ce qui ne serait plus le cas avec l'application de cette loi.

Mais à vrai dire, cette disposition menace aussi les salariés des grandes entreprises, même plus organisés et syndiqués. On a vu, en effet, comment de petits ou de grands dirigeants syndicaux ont appelé de leurs vœux cette négociation par entreprise, flattés d'être reconnus par tous comme interlocuteurs à part entière, alors que leur seul pouvoir nouveau consiste, non pas à obtenir des avancées, mais à signer des reculs supplémentaires.

Autre aspect, l'introduction, à coup d'ordonnances par le gouvernement, du chèque-emploi entreprises constitue lui aussi un autre coup de boutoir dans le droit du travail. Calqué sur le modèle du chèque-emploi pour les employés de maison, il dispensera un patron embauchant un travailleur des obligations actuelles du code du travail.

Évidemment, toutes ces attaques contre les maigres protections en matière de droit du travail ne peuvent jouer à plein qu'à condition que le patronat puisse trouver des candidats à l'embauche pour ces sous-emplois. Et c'est bien pourquoi les chômeurs sont dans la ligne de mire du gouvernement. Le patronat sait bien que pour embaucher des RMA ou des salariés comme s'il s'agissait de domestiques, il faut que ceux-ci n'aient plus le choix qu'entre cela et la mendicité publique.

Reste à savoir si cette avalanche de mesures, combinée avec l'aggravation du chômage, ne va pas au contraire provoquer la révolte de tous les travailleurs, avec ou sans emploi. Car alors, tout leur savant édifice de dispositions antisociales ne sera que chiffon de papier.

Christian BERNAC

Brochures du Cercle Léon Trotsky

vient de paraître :

L'État, la Sécurité sociale et le système de santé

exposé du Cercle Léon Trotsky du 7 novembre 2003

Prix : 1,5 euro par brochure.

Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 N°)
	1 an	6 mois	
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise
du 8 décembre 2003



Les Restaurants du Cœur, dans une société sans cœur

Avec le retour du froid, les préfectures de soixante-deux départements ont déclenché le niveau 2 du « plan d'urgence hivernale ». C'est que le gouvernement Raffarin, qui a vu sa cote de popularité s'effondrer cet été pour s'être montré totalement inefficace dans la lutte contre les conséquences de

la canicule, ne voudrait pas revivre la même situation, à cause cette fois d'une vague de froid.

Tant mieux pour les sans-abri si quelques places supplémentaires au chaud leur sont ainsi proposées. Mais l'ouverture de ces quelques refuges ne diminue en rien la responsabilité des pouvoirs publics d'une part, du système économique dans lequel nous vivons d'autre part, dans le fait qu'en France, l'un des pays les plus riches de la planète, des centaines de milliers de gens sont condamnés à la misère.

Il y aurait aujourd'hui dans ce pays 200 000 sans-abri. Il y a selon l'Insee 3,7 millions de personnes vivant en dessous du seuil officiel de la pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 579 euros par mois (moins de 3 800 F) pour une personne seule. Et c'est 700 000 pauvres de plus en un an.

Qui aurait dit, en 1985, lors de la création des Restaurants du Cœur, que non seulement ils existeraient encore dix-huit ans plus tard, mais que le nombre de pauvres amenés à les fréquenter pour pouvoir survivre croîtrait d'année en année ?

Pourtant au cours de ces dix-huit années, la quantité de richesses produites n'a cessé d'augmenter. Même avec le taux de croissance réduit qu'a connu l'économie française, cela représente une progression de près de 60 %. Mais ces richesses ne se sont pas traduites par une diminution du nombre de pauvres. Une petite minorité s'est fortement enrichie. La grande majorité, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs, des retraités, ont vu leur niveau de vie stagner, ou régresser, quand ils n'ont pas été précipités dans la pauvreté.

Car la situation économique n'est pas mauvaise pour tout le monde. Les industries du luxe se portent bien. Les images que l'on a pu voir récemment à la télévision sur

le salon nautique montraient des constructeurs heureux, parce qu'il y avait une clientèle pour acheter les palaces flottants qui leur étaient proposés.

Mais à l'autre bout de la société, il y a les victimes des fermetures d'entreprises, des plans de suppressions d'emplois, de la précarité du travail, de la réduction des indemnités de chômage : des hommes et des femmes dont certains finissent par sombrer dans la misère.

Et non seulement l'État, le gouvernement ne font rien contre cela, mais ils sont partie prenante, au côté du patronat, dans l'offensive menée pour réduire sans cesse la part des salariés dans la répartition des richesses. La politique de Chirac et Raffarin, c'est d'alléger la fiscalité en ce qui concerne les plus riches et les entreprises, c'est de multiplier les exemptions de charges sociales au bénéfice de ces dernières, c'est de réduire les indemnités de chômage, de s'en prendre au régime des retraites et à la Sécurité sociale, dans la continuation de la politique des gouvernements des vingt dernières années.

La gauche au gouvernement n'a pas mené une politique différente, en son temps, parce qu'elle ne voulait pas s'en prendre à la racine du mal, c'est-à-dire à la véritable dictature qu'exercent les grandes puissances d'argent sur la vie économique.

Aujourd'hui, le Parti Socialiste dans l'opposition fait mine de critiquer Raffarin. Mais il se contente de dire aux travailleurs que la prochaine fois, ils devraient voter pour lui. Or ce qui est nécessaire, c'est d'obliger les entreprises à rendre leurs comptes publics ; c'est de supprimer le secret bancaire, le secret commercial, qui empêchent les travailleurs de s'informer mutuellement et de savoir d'où vient l'argent et où il va ; c'est d'interdire les licenciements collectifs, en particulier dans les entreprises qui font des bénéfices.

Et ces mesures indispensables, la classe ouvrière a la possibilité de les imposer, à un gouvernement de droite comme à un gouvernement de gauche, pour peu qu'elle prenne conscience de la force que lui donnent son nombre et sa place dans la production.

Arlette LAGUILLER

Le 33^e congrès de Lutte Ouvrière

Le 33^e congrès de Lutte Ouvrière s'est tenu le week-end des 6 et 7 décembre derniers.

Concernant l'actualité, la décision la plus importante a été d'entériner l'accord et le protocole signé avec la Ligue Communiste Révolutionnaire pour nous présenter ensemble aux élections régionales et européennes de 2004.

Le congrès a également discuté de la situation intérieure et de la nécessaire défense des travailleurs contre les attaques du gouvernement. Nous avons adopté nos futurs axes de cam-

pagne tels qu'ils sont exprimés par le protocole d'accord entre LO et la LCR et le projet de profession de foi commune pour les élections régionales (une profession de foi commune a aussi été élaborée pour les élections européennes, mais dont la rédaction précise n'est pas encore finalisée).

Les délégués ont également examiné, discuté et adopté le rapport sur la situation internationale et, en particulier, sur l'évolution des pays de l'ex-URSS. Ils ont aussi discuté du mouvement altermondialiste et

examiné la diversité et les buts de ce mouvement, ainsi que les limites politiques des organisations qui le composent et de ses leaders.

Au cours de ce congrès, nous avons réaffirmé les fondements programmatiques de nos idées, héritées de plus d'un siècle et demi d'histoire du mouvement ouvrier révolutionnaire. Nous avons réaffirmé notre identité communiste à partir des conceptions de Marx, Engels, Lénine et Trotsky.

Sur le plan organisationnel, nous avons noté une progres-

sion de nos effectifs, même si elle est encore trop faible.

Enfin, des motions ont été adoptées concernant les nécessaires efforts de recrutement dans la jeunesse et dans les quartiers populaires. L'objectif, difficile à atteindre mais qui est visé, est de constituer des groupes dans le plus grand nombre possible de localités où habitent de nombreux travailleurs touchés par la précarité des emplois et le chômage.

Dans les deux années qui viennent de s'écouler, et particulièrement la dernière, nous

avons rencontré un succès certain dans cette activité. Nous tenons à maintenir notre effort dans cette voie, dans le cadre de notre lutte pour permettre l'émergence d'un véritable parti communiste révolutionnaire prolétarien.

A l'issue du congrès, le Comité central élu s'est vu rajeuni par l'élection de jeunes dirigeants.

Tous les textes seront publiés dans un numéro spécial de notre revue *Lutte de Classe*, à paraître prochainement.

• Chirac en Tunisie

Pour les capitalistes français

Tout au long de son séjour officiel en Tunisie, du 3 au 6 décembre, Chirac n'a cessé de tenir des propos affectueux et élogieux pour la Tunisie, son peuple et surtout Ben Ali, président depuis 1987, soulignant « la consolidation de la démocratie » dans le pays.

Dans le même temps, une avocate, Radhia Nasraoui, poursuivait une grève de la faim depuis 50 jours. Chirac affirme être intervenu en sa faveur, il en aurait même « touché un mot » au président Ben Ali. Toutefois, il a pris bien soin de tempérer son propos par des petites phrases telles que : « Des personnes qui font la grève de la faim, il y en a un peu partout et même parfois en France » ; en clair, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Pourtant, fréquemment, des associations humanitaires ou de défense des droits de l'homme dénoncent la répression dont sont victimes les opposants au gouvernement tunisien, qu'ils soient religieux

islamistes ou de gauche ou d'extrême gauche. Selon Amnesty International, les prisons tunisiennes retiendraient plusieurs centaines de détenus



Chirac et Ben Ali, ça baigne !

l'évidence bien d'autres soucis. Quelques jours auparavant, le président tunisien avait accueilli le secrétaire d'État du gouvernement américain de Bush, se pré-

étrangère du gouvernement tunisien, qui a signé en 1995 un accord d'association avec l'Union européenne, et le félicitant d'avoir pris l'initiative d'une conférence internationale des pays européens et nord-africains riverains de la Méditerranée occidentale, ne pouvait pas faire moins.

Même si le gouvernement français entraîne avec lui dans cette aventure ses voisins d'Espagne et d'Italie, le jeu est inégal. Alors, à défaut de pouvoir faire miroiter au gouvernement tunisien des prêts et des investissements compétitifs avec ceux que peuvent faire espérer le gouvernement américain, Chirac peut toujours flatter, vanter l'ouverture de la Tunisie à la « modernité », offrir sa complaisance, un soutien politique total et fermer les yeux sur les atteintes multiples aux droits et aux libertés de la population tunisienne.

Alain VALLER

pour délit d'opinion. La presse est bâillonnée, la population soumise à la surveillance constante d'une armée de policiers et d'indicateurs, la torture fréquente.

Il en faut sans doute un peu plus pour inquiéter et émouvoir le président français, qui avait à

sentant comme un croisé de la démocratie et de la lutte contre le terrorisme. Chirac, qui se doit de défendre les intérêts stratégiques de la France comme les intérêts de ses capitalistes face aux appétits des États-Unis, exprimant notamment lors de ce voyage son « admiration » pour la politique

• 6 décembre, à Paris

Les flics contre les chômeurs

Quelques milliers de manifestants ont défilé samedi 6 décembre à Paris à l'appel d'associations de chômeurs, de syndicats et de partis politiques, dont Lutte Ouvrière, pour protester contre les mesures prises par le gouvernement et notamment l'instauration du Revenu Minimum d'Activité.

Il a d'abord été impossible au cortège de se rendre à proximité de Matignon, tous les accès étant barrés par la police – il y avait plus de

300 policiers, gendarmes et CRS. Plusieurs dizaines de manifestants sont alors entrés dans le magasin Au Bon Marché pour s'adresser aux clients venus faire leurs courses et réclamer des provisions pour les fêtes. « C'est un magasin de luxe et nous voulons expliquer que c'est le dernier Noël que nous passons avec des allocations. L'an prochain, nous serons encore plus nombreux dans la misère », a déclaré un allocataire du RMI. La direction du magasin a

proposé d'offrir vingt chariots de provisions aux chômeurs.

Mais les hommes de main de Sarkozy, pas d'accord, sont aussitôt entrés en action, matraques à la main et, pour disperser tout le monde, ont même utilisé des gaz lacrymogènes, ce qui a provoqué une panique générale. Une femme a été prise d'un malaise, une autre a dû être évacuée... Une cliente déclarait à un journaliste que, pourtant, les

manifestants « avaient l'air plutôt pacifiques, ils voulaient parler aux clients et rencontrer Bernard Arnault, le patron de LVMH ». Jetés dehors manu militari, ils ont été contraints de scander leurs slogans à l'extérieur du magasin ; ils ont tout de même pu repartir, après deux heures de négociations, avec les victuailles offertes.

D. M.

• Manifestation des intermittents du spectacle

« Medef, ça rime avec bénéf »

Près de 8 000 intermittents du spectacle ont de nouveau manifesté lundi 8 décembre après-midi devant le ministère du Travail et Matignon pour exiger le retrait de la « réforme » de leur régime spécifique d'indemnisation du chômage. Sur les banderoles, on pouvait lire « La culture aillagonise » (du nom du ministre de la Culture), « No culture, no future », ou encore « Medef, ça rime avec bénéf ».

Rappelons que, en juin dernier, un protocole concocté par le Medef et signé en catimini par la CFDT prévoyait de diminuer

considérablement l'indemnisation des intermittents du spectacle, en instaurant des règles d'attribution beaucoup plus sévères. D'après la Coordination des intermittents du spectacle, ces nouvelles règles vont exclure 30 % des professionnels du spectacle en les condamnant au chômage sans ressources. Et depuis juin dernier, les intermittents et une grande partie du monde du spectacle n'ont cessé d'exiger le retrait de cette réforme.

Malgré les très nombreuses manifestations, le protocole a été maintenu, après avoir été tripa-

toillé en douce pour cause d'incohérence. Il devait être présenté mardi 9 décembre devant le Conseil supérieur de l'emploi, un organisme consultatif où se retrouvent syndicats et patronat, et enfin être agréé par le ministre des Affaires sociales, François Fillon. Ce nouveau régime devrait entrer progressivement en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain.

Il n'y a aucune raison de diminuer les indemnités chômage des intermittents du spectacle, car ce sont principalement les grandes sociétés de production de la télévision ou du cinéma qui ont depuis toujours profité

de ce régime d'indemnisation qui leur permettait de payer moins cher des salariés avec un contrat précaire. S'il manque de l'argent dans les caisses de l'Unedic pour indemniser les chômeurs, ce sont les sociétés qui en ont profité qui doivent les renflouer. Et pour commencer, il faut retirer cette « réforme » qui, si elle s'attaque à une catégorie bien précise de salariés, vise en fait à faire accepter comme normales les diminutions d'indemnisation des chômeurs, de tous les chômeurs.

B. G.

Les squatters intégristes squattés par les sans-papiers

Lundi 8 décembre, les sans-papiers de la Coordination nationale ont mené une action symbolique pour rappeler aux pouvoirs publics leur revendication de la régularisation de tous les travailleurs sans papiers et demander un rendez-vous à Sarkozy.

À deux cents, Chinois, Africains et Maghrébins, ils ont occupé l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet dans le 5^e arrondissement de Paris, près de la Mutualité. Cette église est occupée depuis 27 ans par les intégristes catholiques de feu Mgr Lefèvre et ils n'ont jamais été expulsés.

Comme le disait Romain Binazon, porte-parole de la Coordination : « Nous squattons les squatters » et « Les intégristes occupent depuis 27 ans, combien de temps les sans-papiers vont pouvoir occuper ? »

Les élus de Lutte Ouvrière, appelés en soutien par la Coordination, ont pu assister à des scènes étonnantes comme on en voit rarement. D'abord, autour des rangs de CRS, le ballet d'une dizaine de curés en grandes soutanes noires, réclamant l'expulsion des infidèles, inquiets pour la tenue de leur cérémonie, prévue comme par hasard le soir même, la procession annuelle de l'immaculée conception !

Puis, on assista au regroupement d'une centaine de personnes âgées qui, fanatisées par un curé, s'agenouillèrent dans la rue pour chanter en latin des Ave Maria. La cameraman de Canal Plus, ravie, en profita pour immortaliser ces images rares pour une future émission satirique.

Enfin, on vit le curé de l'église s'en prendre à un élu Vert qui vient de le faire condamner à 3 000 euros d'amende pour écrit incitant à la haine raciale...

Après cinq heures d'occupation, la Coordination ayant reçu l'assurance d'un rendez-vous avec le préfet de police Proust, les sans-papiers ont évacué dans le calme et les intégristes ont pu réintégrer l'église où, sans nul doute, ils continueront à répéter leur spectacle.

• Service minimum

Le gouvernement anti-grévistes et anti-services publics

Les députés de la majorité de la droite parlementaire, relayés par la presse, parlent beaucoup de la réglementation du droit de grève, sous la forme d'une loi instituant un service minimum, en particulier dans les transports publics.

Le ministre chargé des transports, l'UDF de Robien, a dû cependant tempérer l'ardeur de la droite, expliquant qu'il craignait une réaction des cheminots. Il a obtenu que, le 9 décembre, ait lieu au Parlement une simple discussion, le vote étant reporté à plus tard. Ce n'est pas que ce gouvernement ne voudrait pas parvenir à une loi qui puisse être brandie contre les salariés, mais il compte auparavant s'assurer de complicités parmi les syndicats en organisant un simulacre de « négociation », suivant la méthode déjà utilisée pour attaquer les retraites. Et puis le gouvernement est d'autant moins sûr de lui que se profilent, à une échéance proche, deux consultations électorales. Un député UMP a d'ailleurs déclaré que, tout comme le gouvernement, il considère comme essentiel « d'avancer de manière décripée, sans heurter les syndicats ».

Mais cela n'empêche pas, en attendant, d'orchestrer une campagne d'intoxication auprès de l'opinion, sondage à l'appui, indiquant qu'une majorité serait pour un service minimum en cas de grève. Dans ce sondage, les véritables questions ne sont pas posées, celles qui mettraient le doigt sur la nécessité d'améliorer les services publics tels qu'ils fonctionnent en temps normal, ce qui est bien souvent en deçà de ce qui serait nécessaire, aussi bien dans les transports que dans les hôpitaux, les postes, l'enseignement.

Ce qui préoccupe le gouvernement dans cette question, ce n'est pas d'améliorer les services dans l'intérêt du public. Ce qui le motive aussi, outre le fait de pouvoir s'adresser à une frange réactionnaire de l'électorat, c'est de pouvoir livrer des pans entiers de services publics aux intérêts privés, en favorisant par exemple les cliniques privées et l'industrie pharmaceutique, et en privatisant ce qui est rentable dans La Poste, les transports, l'énergie, les télécoms, etc. Et si, en plus, les salariés pouvaient être privés du droit de revendiquer par la grève, cela serait tellement plus attirant pour les capitaux privés !

Mais là-dessus, malgré ses calculs pour associer les syndicats, le gouvernement peut toujours rêver. Du fait des conditions de travail dégra-

dées, voire carrément catastrophiques comme dans les hôpitaux par exemple, et cela 365 jours par an, il ne reste que la grève pour se défendre et

exiger que l'argent public aille aux services publics.

Jean SANDAY

— Qui sont les responsables des grèves ? —

Ce n'est pas sans une bonne dose de jésuitisme que les partisans de la réglementation du droit de grève dans le service public, ce qu'ils baptisent « continuité du service public », se posent en défenseurs de l'intérêt général. Comme si les salariés décidaient de se mettre en grève pour un oui ou pour un non, sans s'inquiéter des conséquences que pourrait avoir leur grève sur le reste de la population.

La grève est un choix grave pour ceux qui la décident et la font. Ils prennent le risque de perdre une partie, parfois importante, de leur salaire. C'est ce que subissent, en ce moment, nombre des enseignants grévistes du printemps qui sont encore soumis à d'importantes retenues sur leur salaire. Sans compter les risques de sanctions que n'hésitent pas à utiliser patrons et administra-

tion, le cas échéant.

C'est donc en connaissance de cause que l'on décide la grève. Et les responsables des grèves ne sont pas tant les grévistes que ceux qui prennent des décisions qui provoquent cette grève, c'est-à-dire les patrons et les pouvoirs publics qui ont toute liberté pour imposer le blocage des salaires, les suppressions d'emplois, le renforcement des cadences de travail. Quoi qu'ils décident, aucune loi ne les en empêche. Pire, même, quand ils ne respectent pas la législation du travail, on n'a jamais vu les CRS intervenir pour leur imposer le respect de la loi.

Quant aux salariés, ils n'auraient ni le droit, ni les moyens de s'opposer aux décisions patronales ou gouvernementales ? Cette défense de la liberté, dont les parlementaires de la droite se prétendent les champions,

est à sens unique.

Quant à la « continuité du service public », on aimerait que les parlementaires et les ministres qui prennent ces attitudes de professeurs de morale montrent l'exemple. À commencer par ce ministre de la Santé qui, en pleine canicule, à surtout maintenu la continuité... de ses vacances, ou cet autre, Fillon, qui ferait mieux d'assurer la continuité des revenus des salariés, en ne leur enlevant pas une partie de leur retraite, ou une partie des ressources des chômeurs de longue durée.

En réalité, ce sont ces gens-là qui propagent les grèves, au côté de leurs compères du Medef. Pas les travailleurs qui ne font que se protéger contre tous ces prédateurs.

J.-P. V.

• Fin des subventions de l'État

Les trams en panne de financement

Les subventions de l'État destinées à construire de nouvelles lignes de tram étaient déjà bien faibles. Cela n'a pas empêché le gouvernement de confirmer son intention de ne pas les reconduire l'année prochaine comme toutes celles des transports urbains. Il ne néglige aucune petite économie pour parvenir à bonifier les cadeaux qu'il accorde aux patrons et aux riches.

Les élections étant proches, des notables, y compris de droite, ont fait la grimace, comme Juppé, maire de Bordeaux, ou ce député UMP du Bas-Rhin qui a déclaré : « La subvention de l'État, supprimée pour Strasbourg, ne correspond même pas au prix d'un chasseur Rafale. Il est vrai que le budget de l'armée a été classé prioritaire... » Où va se nicher la grogne anti-Raffarin !

Mais le secrétaire d'État aux transports, Bussereau, lui, n'a pas d'états d'âme. Il a déclaré qu'il faudra bien que les collectivités locales « à un moment ou à un autre, prennent leurs responsabilités, soit en augmentant les tarifs, soit en recourant à d'autres ressources, qui ne peuvent être que de nature fiscale ». Bref, pour pouvoir bénéficier de transports collectifs qui, de toute façon, resteront insuffisants, les usagers devront payer plus cher ou, au choix des conseils municipaux, payer davantage d'impôts locaux. Ce qui est une autre façon de les faire payer.

Ou alors, il faudra utiliser sa voiture. Et les salariés obligés de la prendre pour se rendre au travail et qui ont choisi le « diesel », pour économiser, devront payer 3 centimes d'euros de plus par litre de gazole à partir

du 11 janvier prochain. Il a été dit que cette augmentation de la taxe permettrait de financer des infrastructures ferroviaires, mais en réalité, rien ne le garantit. Il est seulement prévu que cette nouvelle recette, 800 millions d'euros, servira à payer les intérêts de la dette de la SNCF. L'État, au fil des années, a refusé les budgets nécessaires pour le développement ou même simplement le maintien du service public du transport. Mais il ne rechigne pas à verser des intérêts faramineux aux banques.

D'ailleurs, le gouvernement incite les maires qui voudraient construire un tram dans les villes à s'endetter et à faire peser, intérêt et principal, le remboursement de ces emprunts sur les impôts locaux.

Grand prince, le gouvernement a claironné qu'il a négocié avec deux banques pour

que soit accordé aux collectivités un taux d'intérêt de 4 %. Mais un maire a fait remarquer qu'actuellement, sans l'intervention du gouvernement, les collectivités pouvaient obtenir des prêts à 2,8 % ! Si le gouvernement se moque à ce point des élus des

grandes villes, de droite et de gauche, on peut mesurer son mépris envers la population, en particulier celle qui est contrainte d'utiliser un moyen de transport pour aller au travail ou pour en chercher.

Jean SANDAY



Vue du chantier du tramway à Noisy-le-Sec (Région parisienne). Sera-t-il prolongé un jour ?

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

• Après le congrès de LO

L'extrême gauche responsable !

L'accord LO-LCR pour des listes communes aux prochaines élections régionales et européennes est donc scellé.

Depuis des semaines, alors qu'il n'était encore qu'attendu, il a déjà fait pousser des cris d'effroi (réels ou feints). On peut supposer que cela va continuer, voire redoubler. En particulier, mais pas seulement, du côté de la gauche dont l'espérance d'être débarrassée du souci de l'extrême gauche s'envole. Verts, PCF et surtout PS auraient tant voulu soit avoir affaire à l'habituel imbroglio des différentes chapelles, soit même en embarquer une ou plusieurs dans le giron de leur église.

Pas de chance pour eux ! Ils étaient devenus, disaient-ils, preneurs d'une extrême gauche « responsable », c'est-à-dire prête à s'allier avec eux, voire à prendre sa place dans leur futur gouvernement (il est vrai bien hypothétique pour le moment). Et voilà affirmé pour les six mois qui viennent un pôle d'extrême gauche, électoral, bien distinct de tous ces partis serviteurs des classes possédantes qu'ils soient d'active, comme la droite aujourd'hui, ou en réserve, comme la gauche ou l'extrême droite !

Voilà qui nous réjouit fort. Comme tous les lecteurs de cette tribune le savent, toutes ces années la Fraction, y compris quand elle était seule à le faire, y compris contre les majorités de la LCR et de LO, y compris dans les précédents congrès de LO, a défendu la perspective d'une alliance de l'extrême gauche, sur une base de classe, dans les luttes comme dans les élections. Bien sûr, cette alliance n'est conclue aujourd'hui que pour ces élections. Mais si elle est possible dans celles-ci, sur la base d'un programme correspondant aux intérêts du monde du travail, il va être tout de même plus difficile de nous répéter que, sur la base du même programme, elle ne serait pas possible dans les mouvements ou dans la préparation de ceux-ci.

Le pas aurait pu être fait plus tôt, plus vite et même dans des circonstances autres qu'électorales. Mais nous ne boudons ni notre plaisir ni un succès de la politique que nous avons défendue.

Les tâches du moment

La première tâche de nos organisations et de chaque militant révolutionnaire est donc de faire en sorte que les campagnes électorales qui commencent soient les plus efficaces possibles, qu'elles touchent le plus de gens possible, en particulier dans le prolétariat, parmi les ouvriers, les employés, les chô-

meurs et les exclus. Pour que le programme et les idées des révolutionnaires pénètrent et soient bien plus largement connus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais aussi pour que nos listes aient le meilleur résultat possible, en votes et en élus (car malgré la loi électorale inique, l'impact de listes LO-LCR peut permettre d'avoir des élus).

Un bon résultat de l'extrême gauche c'est une chance de voir remonter le moral des travailleurs, et avec celui-ci leur combativité, une combativité dont ils vont avoir bien besoin devant les attaques patronales et gouvernementales qui grandissent ou se précisent, les plans de licenciements qui s'amoncellent, la démolition du système de l'assurance maladie qui continue après celui des retraites. L'estocade est même déjà prévue pour juin prochain, juste après les élections européennes. Le signal est on ne peut plus clair.

Dans ces circonstances, LO et la LCR ont pris conscience que leurs divergences, bien réelles par ailleurs, ne peuvent être plus longtemps une raison ni un prétexte aux yeux de leurs électeurs, qui n'auraient pu comprendre pourquoi elles se refusaient à faire le front qui s'impose alors qu'elles préconisent dans ses grandes lignes le même programme pour le monde du travail.

Les urnes rangées, les mêmes électeurs resteront des travailleurs avec les mêmes problèmes, les mêmes difficultés, les mêmes ennemis et les mêmes aspirations. Alors, tous ceux à qui la campagne commune et, espérons-le, le nombre des votes obtenus auront donné espoir ou courage, ne peuvent qu'attendre que les deux organisations fassent preuve de la même responsabilité qu'elles montrent aujourd'hui, en tout cas et au moins sur les questions et le programme qu'elles auront mis en avant ensemble dans la campagne.

Du déroulement de cette campagne autant que de ses résultats dépendra donc, pour une part en tout cas, qu'existent parmi les travailleurs le sentiment de n'être pas totalement impuissants, et au sein de l'extrême gauche celui de la nécessité de poursuivre une politique responsable sur une base de classe. Pour tous ceux qui savent que les véritables combats se livreront sur les terrains de la lutte de classe et non dans les isolements, c'est une raison suffisante pour mettre maintenant leur énergie et leurs forces dans la campagne électorale des listes LO-LCR.

Jacques MORAND

Convergences Révolutionnaires n° 30 (novembre-décembre 2003), bimestriel publié par la Fraction
Dossier : Gouvernement et patrons à l'assaut de la Sécurité sociale. Quelles médecines nous concoctent Raffarin, Mattei, les trusts pharmaceutiques et les assurances ? Quel jeu jouent les syndicats ?

Articles : LO-LCR au-delà des élections ; voile à l'école et confusions à gauche et à l'extrême gauche ; Belgique : les patrons licencient, les syndicats collaborent ; Moyen-Orient : la guerre de Sharon aux Israéliens ; Iran : quand l'Union Européenne courtise le régime des ayatollahs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Affaire Executive Life

L'État français au secours de Pinault

Samedi 6 décembre, Chirac a affirmé qu'il n'était pas intervenu dans l'affaire d'Executive Life pour s'opposer à la signature d'un accord avec la justice américaine. Le procureur de Californie se déclarait prêt à ne pas engager de poursuites contre François Pinault en échange d'une amende de 180 millions de dollars – que ce dernier estime trop élevée. Si l'État français a refusé cet accord, prétend Chirac, c'est uniquement dans « le souci de l'intérêt général », pour « défendre les intérêts financiers de l'État et les intérêts des contribuables français », et le fait que Pinault soit pour lui un « ami de vingt ans » n'aurait bien sûr rien à voir avec l'intransigeance affichée par les autorités françaises ! Voilà qui est bien difficile à croire, tant l'histoire de la fortune de Pinault se confond avec les affaires de l'État.

Considéré comme l'un des hommes les plus riches de France, ce milliardaire, fils d'un exploitant forestier, a commencé sa carrière par le commerce du bois avec, déjà, l'aide du Crédit Lyonnais, impliqué lui aussi dans l'affaire d'Executive Life. Au début des années soixante-dix, il s'enrichit dans le rachat d'entreprises en faillite. En 1988, il achète 75 % du capital de la papeterie de la Chapelle-Darblay, alors numéro un du papier journal en France, qu'il revend trois ans plus tard en empochant un bénéfice de 525 millions de francs. Un an plus tard, Pinault SA est introduit en Bourse, soutenu par des investisseurs tels que les AGF ou encore le Crédit Lyonnais. Cette banque publique, qui lui négociait des prêts à prix d'ami, comme à d'autres entreprises, le soutenait aussi en y investissant directement du capital. Et quand, en 1993, l'État eut besoin d'argent pour renflouer le Crédit Lyonnais, Pinault fut autorisé à racheter des parts de la banque avec une ristourne de 300 millions d'euros par rapport à leur cours sur le marché boursier.

Pinault s'étend ensuite à la grande distribution, achetant Conforama, Le Printemps-Prisunic, La Redoute, puis la FNAC en 1994. A la fin des années quatre-vingt-dix, en compétition avec Bernard Arnaud qui a construit, avec LVMH, un empire dans l'industrie du luxe, il continue à élargir ses activités et sa fortune par l'achat du journal *Le Point*, de Christie's, salle de vente spécialisée dans les œuvres d'art, de la branche parfum de Sanofi. En même temps, il entre pour 16 % dans le capital de Bouygues (Bâtiment et TF1), à part égale avec les frères Bouygues. A l'heure actuelle, « l'empire Pinault » vaudrait près de 14

milliards d'euros, un vingtième environ du budget de l'État.

Les liens personnels de Pinault avec le président de la République datent de 1981 quand, quinze jours avant des élections cantonales, il rachète une scierie de Corrèze – fief des Chirac – qui menaçait de fermer en mettant vingt salariés au chômage. Ils se sont renforcés quand il fut l'un des seuls à soutenir Chirac aux élections présidentielles de 1995, à une époque où beaucoup misaient sur Balladur (un autre « ami de vingt ans » !). Depuis, paraît-il, les familles se reçoivent, Chirac va dîner dans le château du milliardaire, qui lui prête volontiers son avion personnel. Ses amitiés dans le monde politique s'étendent aussi à Sarkozy, Villepin, Fabius (une des usines de la Chapelle-Darblay était située sur sa circonscription), ou le président socialiste du Conseil d'Ile-de-France Jean-Paul Huchon.

Mais les liens entre Pinault et le pouvoir en place (quelle que soit son étiquette) ne se limitent pas à des relations personnelles. Ainsi, un des responsables du groupe PPR (Pinault-Printemps-La Redoute), Bruno Crémel, sera pendant deux ans directeur de cabinet de Fabius, nommé ministre de l'Économie et des Finances en mars 2000, alors que Pinault négociait un arrangement fiscal avec les services de ce même ministère, avant de réintégrer le groupe comme numéro deux de la FNAC. Jusqu'en mars 1997, Pinault, un des hommes les plus riches de France, avait pu échapper à l'impôt sur le revenu tout à fait légalement, en même temps qu'il parvenait à dissimuler un quart de sa fortune placée dans des paradis fiscaux.

Pinault n'est pas le seul des grands patrons français à s'être enrichi grâce à l'argent public et aux multiples liens personnels ou familiaux qu'ils entretiennent avec des hommes politiques. Au fond, toutes les grandes fortunes industrielles ou financières, au fil de l'histoire du capitalisme, ont été bâties ainsi. L'État a été constamment à leur service, que ce soit en leur accordant des marchés nouveaux (développement des chemins de fer, ventes d'armement, travaux publics, etc.), ou des aides et subventions leur assurant des facilités de trésorerie. Et les bonnes affaires entretiennent bien souvent « l'amitié de vingt ans »... ou plus.

Est-ce au nom de cela qu'il faudrait encore que l'État, c'est-à-dire les contribuables, paye des millions d'euros pour sauver la mise à Pinault ?

Marianne LAMIRAL

La véritable histoire de Lutte Ouvrière

Par Robert Barcia, alias Hardy
Entretiens avec Christophe Bourseiller
Éditions Denoël Impacts prix : 17 euros

Envoi franco, en écrivant à :
Lutte Ouvrière BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18
Joindre 17 euros par chèque, à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE
Bien spécifier l'adresse d'envoi



• **Chirac et Sarkozy :**

Discrimination négative contre tous les travailleurs

« Discrimination positive » ou pas... C'est le dernier terrain sur lequel s'affrontent Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac, par journalistes et petites phrases interposés, avec en ligne de mire les élections présidentielles de 2007.

La formule est sortie des lèvres du ministre de l'Intérieur lors de l'émission « 100 minutes pour convaincre » du 20 novembre. Il y annonçait son intention de nommer un préfet « musulman » pour pallier l'absence de hauts fonctionnaires issus de l'immigration maghrébine. Puis, au cours de son voyage officiel à Tunis, Chirac s'est efforcé de remettre à sa place son ministre en déclarant qu'il y était pour sa part opposé. « Nommer des gens en fonction de leur origine, ce n'est pas convenable ».

En fait, ce thème devient, au travers des échanges de petites phrases, le prétexte à une micro-bataille politicienne. Mais le problème ainsi posé, « discrimina-



Sarkozy s'entretenant avec des habitants du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, le 21 novembre. Les grilles, c'est pour protéger le ministre ou enfermer les habitants ?

tion positive » ou pas, masque la réalité. On peut trouver un, deux, trois préfets « musulmans » ou maghrébins. Chirac a bien su nommer une ministre « beurette », Tokia Saïfi, comme secrétaire d'État au développement durable, pour faire bien dans le tableau. Mais cela ne modifie rien au fond.

Et ce fond, c'est que les immigrants du Maghreb et d'Afrique ayant été recrutés par les capita-

listes français pour venir faire dans leurs usines les travaux les plus durs, ils ont d'emblée constitué la fraction la plus pauvre de la classe ouvrière, logeant leurs familles dans les quartiers les plus pauvres, et c'est tout naturellement que l'immense majorité de leurs enfants, même nés en France, même de nationalité française, se sont retrouvés parmi les exclus.

Aujourd'hui, Chirac et Sar-

kozy agitent du vent autour de la « discrimination positive » pour faire croire qu'ils se préoccuperaient de l'intégration des générations actuelles issues de l'immigration, notamment originaires du Maghreb. Mais dans le même temps, immigrés et enfants d'immigrés continuent à fournir de gros contingents de ceux qui en sont réduits à vivre dans des cités ghettos, faute de moyens. Ils constituent la plus

forte proportion des pires situations dans tous les domaines : précarité de l'emploi, chômage, abandon prématuré de la scolarité, accès le plus difficile au système de soins. Pour que cela change, il faudrait bien autre chose que la nomination d'un préfet « musulman » ou d'un recteur possédant la double nationalité française et algérienne, « professeur de droit très reconnu à l'université de Bourgogne », comme celui qu'a promu en juillet dernier Jacques Chirac. Et surtout il faudrait tout d'abord une politique qui assure à tous les travailleurs, et donc aussi à la fraction immigrée de la classe ouvrière et à ses enfants, l'accès effectif à un travail et à un salaire décent, à des logements corrects, à une éducation et à des soins de qualité. Précisément l'inverse de ce que font Sarkozy et Chirac, qui la main dans la main mènent la guerre aux travailleurs dans tous ces domaines.

Daniel MESCLA

• **Attaques contre les Roms**

Chirac-Raffarin-Sarkozy font du Le Pen

Persécutés en Roumanie, les Roms venus en France sont condamnés à l'errance par les autorités qui n'hésitent pas à détruire ce qui tient lieu d'habitation aux familles et à les laisser sans nourriture après leur avoir fait la chasse. Dans le Val-de-Marne, environ 200 personnes, dont certaines avaient déjà été expulsées il y a un an du bidonville de Choisy, s'étaient regroupées dans un vaste camp qu'elles occupaient sur un terrain adossé à une autoroute à Créteil. Harcelés par la préfecture, les Roms durent en partir le 1^{er} décembre. Trois jours plus tard, ils furent à nouveau chassés des camps de fortune qu'ils avaient constitués après leur dispersion. Et qui plus est, leurs caravanes ont été détruites ! Ces actes sauvages ne sont pas l'œuvre d'un vulgaire délinquant, mais du préfet, représentant le ministre de l'Intérieur, se flattant d'appliquer un dispositif prévu dans sa nouvelle loi « sur la sécurité intérieure ».

Dans la nuit du 4 au 5 décembre, des familles entières avec des enfants en bas âge ont

ainsi été privées de toit. Cent cinquante personnes ont été accueillies par l'association France terre d'asile qui disposait seulement d'une pièce de 120 m². Son directeur a dénoncé les conditions rocambolesques de l'arrivée des Roms déposés par la Croix-Rouge à une heure et demie du matin dans son établissement qui était

déjà à saturation. Dans les jours qui ont suivi, quelques-uns ont pu être hébergés dans un hôpital à Limeil-Brévannes, d'autres dans une maison de quartier que leur a ouverte la municipalité PS de Créteil tandis qu'une cuisine centrale intercommunale, qui confectionne les repas des écoliers, leur a préparé à manger. Ainsi furent pris en

charge ceux que la préfecture avait laissés sans toit et sans nourriture après les avoir expulsés, mais le problème de leur accueil reste entier.

Pour complaire à une opinion réactionnaire, Sarkozy n'hésite pas à prendre des mesures que ne renierait pas un Le Pen en s'attaquant à des hommes, femmes et enfants

démunis de tout. La gauche avait, lors de l'élection présidentielle, laissé croire que Chirac pouvait être un sauveur des libertés face à Le Pen, mais on voit aujourd'hui le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy se comporter de façon inhumaine pour flatter les préjugés racistes et xénophobes envers une population pauvre.

La SNCF casse du Rom

Selon *Le Parisien* du 3 décembre, dans son édition de la Seine-Saint-Denis, « certains agents de la surveillance générale de la SNCF (...) ont tenté, hier vers 2 heures du matin, d'expulser en toute illégalité un groupe de trente Roms sans papiers qui squattent un bâtiment SNCF, dans le quartier de la Plaine à Saint-Denis. (...) une fois à l'intérieur les vigiles donnent des coups de matraque dans les téléviseurs, radio-cassettes et autres effets personnels. Ils brisent les téléphones (...) ils nous ont ordonné de quitter les lieux sinon ils faisaient tout sauter »,

raconte une jeune Roumaine.

Autre témoignage : « Ma porte a volé en éclats à la hache. L'un d'eux en a mis deux coups dans le mur avant de nous ordonner de sortir et sans oublier de renverser de l'eau et du café sur les matelas pour nous empêcher de nous recoucher. »

Et le journal poursuit : « (...) La même équipe avait déjà fait une première descente la veille, exigeant après avoir cassé toutes les portes le départ des squatters. Les familles se rassemblent devant le bâtiment, avertissent le DAL puis les policiers du commissariat de Saint-Denis.

Les fonctionnaires confirment la totale illégalité de cette opération coup de poing (...) la SNCF reconnaît que l'opération de ses agents est totalement illégale. »

Et un jeune Tzigane d'origine roumaine conclut en ces termes « On se serait cru en Roumanie. Ils étaient déjà venus la veille en plein milieu de la nuit. Quand ils sont revenus nous avions déjà fait nos paquets ; donc ces brutes n'ont rien pu casser, mais nos voisins ont eu beaucoup de dégâts (...) je ne comprends pas ce comportement. Nous sommes dans la misère. Nous ne cherchons

qu'un lieu pour dormir. Nous ne sommes ni des criminels ni des trafiquants ».

La SNCF promet une enquête interne et des sanctions. Mais le fait est qu'un pogrom a pu se produire à deux reprises, deux nuits de suite, à la limite de Paris, sous sa responsabilité.

L'ambiance chez les vigiles SNCF et chez certains policiers est à « casser du Rom » pour les faire partir. Oui, on pourrait se croire en Roumanie, pays où comme chacun sait le respect des droits de l'homme est un modèle du genre...

Russie, élections législatives

Poutine triomphe sans surprise

Les élections législatives russes du 7 décembre ont été, comme prévu, un succès pour le parti présidentiel, Russie Unie. La seule incertitude concernait l'ampleur de la victoire de Poutine. Eh bien, il a raflé la mise. Son parti a la majorité absolue à la Douma (l'Assemblée nationale), ce que l'on appelle l'opposition ayant été laminé.

À la différence de ce qu'on avait connu sous Eltsine, le prédécesseur de Poutine, la Douma sortante ne faisait déjà même plus semblant de mettre des bâtons dans les roues du président. Mais l'opposition (le KPRF – le parti communiste et les libéraux) y avait encore un certain poids. Cette fois, le KPRF a perdu près de la moitié de ses électeurs et députés. Quant aux partis centristes SPS et Iabloko, ils ont été balayés, n'ayant pas atteint le seuil de 5 % des voix qui leur aurait donné des députés au scrutin de liste. Même la demi-douzaine d'élus qu'ils ont obtenue au scrutin uninominal ne leur donne plus le droit d'exister en tant que groupe à la Douma.

Le KPRF, auquel les sondages promettaient 20 à 25 % des voix, crie à la fraude massive, la commission électorale centrale lui attribuant moins de 13 % des suffrages. Ce ne serait certes pas

la première fois qu'un scrutin serait trafiqué en Russie depuis l'effondrement de l'URSS. Eltsine appelait cela la démocratie. Poutine préfère, lui, parler de « *démocratie contrôlée* ». Il y a juste deux mois, on en a eu un exemple en Tchétchénie avec la parodie d'élection présidentielle tenue par l'armée d'occupation russe.

Mais il n'est même pas certain que Poutine ait eu besoin de « corriger » les résultats des élections législatives, tant la défaite de son opposition y apparaissait garantie sur facture.

Le Kremlin n'a eu ainsi qu'à rappeler largement que Khodorkovski, le milliardaire récemment emprisonné, finançait les partis centristes. Même s'ils ne sont pas les seuls, cela suffisait à affaiblir leur cote, déjà pas bien grande, tant la haine de la population est forte pour les « oligarques » voleurs qui se sont enrichis en dépeçant l'économie. Comme, en plus, les centristes ont dénoncé les tendances dictatoriales de Poutine en prenant la défense du « pauvre » Khodorkovski, de la liberté d'entreprendre et du droit de propriété, cela ne pouvait guère leur assurer les faveurs des électeurs. Mais ils y ont gagné celles de la presse d'ici, qui les présente comme les « *seuls véritables démocrates en Russie* »...

Quant au parti communiste

KPRF, le seul parti en Russie qui ait une réelle implantation, en tout cas de la sympathie, dans de larges pans d'une population qui a vu son sort empirer depuis une quinzaine d'années, il ne pouvait que perdre sur tous les tableaux. En disant vouloir se renouveler, en fait pour se faire reconnaître comme « responsable » et aussi pour se faire financer, il avait placé aux positions éligibles une série d'hommes d'affaires, ce qui n'a pas été du goût d'une partie de ses électeurs populaires. Ensuite, comme à son habitude, il a entonné l'air de la grandeur de l'État, de la Russie éternelle et orthodoxe, un terrain sur lequel il a dû faire face à forte concurrence. À l'extrême droite, il y a eu celle du parti de Jirinovski, allié plus ou moins ouvertement à

Poutine, qui talonne désormais le KPRF. Mais il y a eu aussi un nouveau parti, La Patrie, créé tout exprès par les milieux proches du Kremlin pour chasser sur les terres du KPRF, qui a encensé l'ex-URSS et crié haro sur les oligarques. Ce populisme, que certains en Russie ont dit de gauche, parfois pour s'y rallier, a permis à La Patrie d'enranger presque autant de voix et de députés que le KPRF.

Mais c'est bien sûr le parti présidentiel qui était le plus crédible de ce point de vue, lui dont le « programme » se résume à se dire « *avec le président* ». Un président Poutine qui avait opportunément relevé le niveau misérable des pensions de retraite à la veille de l'élection, et peu avant envoyé en prison le magnat le

plus en vue et honni du pays.

Mais tout cela reste très relatif. Car, même si la presse d'ici et de là-bas n'insiste pas sur ce point, ces élections ont laissé une grande partie de la population indifférente. La moitié, au moins, des électeurs se seraient abstenus. En fait, l'abstention ne cesse de progresser au fil des scrutins, tant la majorité des gens sont convaincus ne rien avoir à attendre de bon de ceux qui les gouvernent et, plus encore, ont bien d'autres chats à fouetter, quand trouver les moyens de vivre, et parfois de survivre, reste la préoccupation numéro un d'une grande majorité de la population russe.

Pierre LAFFITTE



Omniprésente durant la campagne, « *Russie unie* » affiche ses têtes de liste (deux ministres, le maire de Moscou, un président de république fédérée) et son « *programme* » : « *Avec le président* ».

Le parvenu et la « démocratie » russe

La presse occidentale a fait des gorges chaudes des élections russes. Elle a rapporté les déclarations des observateurs de l'Union européenne faisant état, par un étrange euphémisme, de « *délections libres mais pas justes* ». C'est le moins qu'on puisse dire.

Ainsi, des candidats déplaissant au Kremlin ont été mis hors course avant le scrutin par la commission centrale électorale du... Kremlin. La loi sur la presse et les menaces qu'elle fait peser sur les médias indépendants ont brisé net les velléités de ceux qui auraient voulu soutenir d'autres listes que celle du pouvoir. La télévision publique, unique source d'information pour la majorité des 110 millions d'électeurs dispersés dans une Russie vaste comme un continent, a systématiquement avantagé le parti présidentiel et dénigré son

principal concurrent, le KPRF. En prime, les candidats officiels, menés par le ministre de l'Intérieur en personne, ont disposé des « *ressources administratives* », en clair, des fonds et moyens de l'appareil d'État central.

Il n'en reste pas moins que l'indignation dont certains font preuve, ici, surtout s'agissant des médias, est tout ce qu'il y a de plus hypocrite.

En une dizaine d'années de conseils assidus des maîtres occidentaux ès-démocratie, les dirigeants russes n'ont certes pas assimilé toutes les « *finesses* » du métier, tel qu'il se pratique en Europe de l'Ouest ou en Amérique. Les médias, ils les musellent, et ceux qui sont à leur botte ont seuls la parole pour « *fabriquer* » une élection au goût du pouvoir.

Mais que font d'autre, finale-

ment, ceux qui, en Europe ou en Amérique, contrôlent les grands journaux, la radio, les chaînes de télévision, qu'ils soient dits publics et aux mains des gouvernements, ou qu'ils soient privés et dans celles des Bouygues, Murdoch et autres, bref de grands capitalistes ?

Ces magnats de la finance, des affaires et leurs alliés au pouvoir imposent leur voix, leur opinion à la population. Et pas seulement ainsi. Il n'est que de voir comment, aux USA, les majors pétrolières et autres trusts « font » un président, et d'abord font qu'un candidat ne peut être élu sans qu'ils aient investi sur lui des dizaines, des centaines de millions de dollars. Et faut-il rappeler qu'en Europe, pour être moins étalées sauf à l'occasion de scandales, des sommes également formidables circulent des grands groupes

industriels et financiers vers les partis, les hommes politiques les mieux susceptibles de les servir, des partis et des politiciens dont l'élection et la réélection sont ainsi assurées par les possédants ?

Certes, deux siècles de domination de la bourgeoisie en Occident ont appris à cette classe, et à ses représentants politiques, l'art de manier la démocratie avec le maximum d'efficacité – quand ils n'ont pas besoin de recourir à des méthodes plus violentes – sans que transparaisse trop la dictature des possédants et de leurs larbins sur la société.

Un des moyens dont ils usent avec le plus de succès est celui qui consiste à laisser le choix aux travailleurs et au reste de la population entre deux ou trois partis qui, en fait, représentent également les intérêts des

possédants. Quand l'un est trop discrédité, un autre le remplace « *démocratiquement* » sans que cela affecte le moins du monde la domination des bourgeois.

En Russie, un tel choix existe en théorie mais pas, ou pas encore, en pratique. Car c'est un « *luxe* » dont les privilégiés locaux, la bureaucratie et les nouveaux riches dans son sillage, se passent fort bien, le seul sans doute. Sur le fond, cela ne change pas grand-chose pour la population. Mais sur la forme, cela choque apparemment certains organes de presse d'ici qui, pas plus gênés que cela par ce que le régime russe impose à sa population, préféreraient qu'un Poutine sache mieux le masquer en adoptant les « *bonnes manières* » d'un Bush, d'un Chirac et de leurs pareils.

P.L.

• Argentine

Les chômeurs manifestent à nouveau

Depuis son élection en 2002, le président péoniste de l'Argentine, Nestor Kirchner, a multiplié les gestes qui ne coûtent pas cher pour essayer de s'attirer les bonnes grâces de la population pauvre. À l'étranger, il s'est affiché avec Lula du Brésil et Chavez du Venezuela. À l'intérieur, il a reçu au palais présidentiel les Mères de la Place de Mai, qui militent pour qu'on n'oublie pas ceux qui furent assassinés pendant la dictature militaire (1976-1983). Son épouse se promène ces temps-ci dans un train d'aide sanitaire et sociale qui parcourt les régions les plus déshéritées du pays.

Par ces différents gestes, Kirchner espérait gagner du temps pour mener la politique des classes possédantes, ce qui ne peut se faire qu'au détriment des classes populaires. Mais, depuis quelques semaines, il doit faire face aux protestations de tous ceux à qui il n'a rien à offrir de tangible, chômeurs et retraités notamment.

Mardi 25 novembre, en effet, divers mouvements de « piqueteros », ces chômeurs qui barrent les routes et perturbent le trafic pour revendiquer des subsides du gouvernement, ont à nouveau coupé la circulation dans la capitale. C'est la suite d'une série de manifestations qui ont recommencé au début du mois de

novembre. À certains carrefours, les chômeurs militants étaient soutenus par des retraités qui scandaient : « *Les seuls fainéants, ce sont les riches* ». À Neuquen, en province, les affrontements ont été très violents : la police a tiré avec des balles de plomb et de caoutchouc contre les chômeurs, faisant plus d'une cinquantaine de blessés.

Ces manifestations étaient la réponse des chômeurs et des retraités à la campagne menée depuis plusieurs semaines par Kirchner, qui tente de renégocier les subsides actuellement distribués aux chômeurs. Comme le gouvernement d'ici qui cherche à remplacer le RMI par le RMA, Nestor Kirchner voudrait que les chômeurs qui reçoivent des subsides travaillent également. Actuellement, ces subsides sont distribués à environ 2,2 millions de « chefs de famille ».

Dans un pays où traditionnellement les travailleurs doivent cumuler au moins deux emplois pour survivre et où, depuis l'effondrement de décembre 2001, le chômage est officiellement de 20 à 30 % (et en réalité bien plus), et où, pour l'essentiel, il n'y a guère que des emplois « au noir » qui peuvent permettre de survivre, la campagne anti-chômeurs est particulièrement abjecte.

Pour renouer avec les banquiers du Fonds Monétaire International, ce qu'il a en partie réussi le 20 septembre dernier, et

retrouver les crédits que ces mêmes banquiers hésitent à avancer à l'Argentine de crainte de prêter à fonds perdus, Kirchner doit faire la démonstration qu'il sait tenir serrés les cordons de la bourse quand il s'agit de dépenses publiques et aussi qu'il ne cède pas à la rue.

Diviser pour régner

« Diviser pour régner » était une méthode de l'impérialisme anglais, qui a longtemps décidé du sort de l'Argentine. Elle inspire aujourd'hui Kirchner, qui essaye de se servir des différences existant au sein du mouvement des chômeurs, divisés en de multiples courants, allant des plus modérés, tout disposés à soutenir le président, jusqu'à des courants plus radicaux qui ont compris que les chômeurs n'obtiendront que ce qu'ils décrocheront par la lutte. Ce sont ceux-ci qui manifestent depuis début novembre et qui sont l'objet de multiples attaques de la part des autorités qui assèment l'idée que barrer les routes relève de la criminalité et qu'il n'y a pas de raisons de verser des aides à des criminels ! Dans cette campagne démagogique, le gouvernement a reçu l'aide d'une partie de l'épiscopat catholique, à qui les courants modérés de chômeurs sont attachés.

En Argentine, les employeurs payent souvent leurs salariés avec des mois de retard. Les autorités en font de même avec leurs fonctionnaires ou encore avec les

pensions des retraités. Récemment, une partie des travailleurs licenciés de l'industrie du pétrole ont protesté contre le non-paiement des indemnités que l'État leur doit depuis la privatisation de l'entreprise d'État YPF.

En septembre 2002, le gouvernement de Kirchner avait admis, par un décret de loi, que l'État devait une indemnité de 23 000 pesos à 30 000 ex-employés de ce trust, soit au total une somme de 700 millions de pesos. Kirchner, dans sa quête de soutiens populaires, avait même évoqué l'idée que cette indemnité pourrait être un peu majorée jusqu'à un total d'un milliard de pesos (environ 300 millions d'euros).

Mais, depuis, les travailleurs d'YPF n'ont rien touché. Une partie d'entre eux a manifesté dans la région de Salta, une région particulièrement pauvre, où cet argent est attendu avec impatience. La police les a réprimés et a arrêté un des dirigeants de ce mouvement. Et maintenant les autorités se servent de ces incidents pour différer encore le paiement, en prétendant « *ne pas vouloir cautionner le vandalisme* » des manifestants.

L'annistie des chômeurs condamnés constamment repoussée

Il y a un autre contentieux entre le gouvernement et le mouvement des chômeurs, c'est le sort des quelque 30 000 piquete-

ros qui, à un titre ou à un autre, font l'objet de poursuites pénales depuis le début de ce mouvement. Et là encore, c'est le même chantage : il est question d'une loi d'amnistie, mais comme on prétend ne pas vouloir passer l'éponge pour les chômeurs les plus combattifs, rien ne se passe. Chaque nouvelle manifestation, chaque nouvel incident sert ainsi de prétexte à reporter l'amnistie. Et, dans l'entourage de Kirchner, certaines voix se font entendre pour l'inviter à répondre à nouveau par la force aux chômeurs et aux déshérités.

Tandis qu'il lanterne chômeurs et retraités, Kirchner renégocie actuellement les licences et les concessions que l'État argentin a pu accorder à différents groupes capitalistes pendant la vague des privatisations. Ainsi le groupe argentin Macri s'était emparé de la poste, ou les groupes français comme Vivendi ou France Télécom avaient hérité de l'eau ou du téléphone, partagé avec un groupe espagnol. Si ces grands groupes capitalistes essayent dans cette renégociation de tirer le plus de profit possible, et s'il y a parfois des accrochages avec le gouvernement, ce dernier ne traite pas les porte-parole de ces entreprises de criminels. Pourtant, ce sont eux, de par leur rapacité, qui ont mis par terre l'économie argentine et plongé dans la misère la plus grande partie de la population.

Jacques FONTENOY

• Algérie

La fin de la grève des enseignants

En Algérie, où la grève des enseignants durait depuis plus de deux mois, les deux syndicats, le CLA (Conseil des lycées d'Alger) et le Cnapest (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) ont appelé à la reprise du travail à partir des 7 et 8 décembre. La grève portait sur une augmentation du salaire de base et pour la retraite au bout de 25 ans d'activité.

Le gouvernement avait dû reculer. Les enseignants étaient augmentés de 5 000 dinars (50 euros) pour le secondaire, de 3 200 dinars et 2 500 dinars pour le cycle moyen et pour le primaire.

La grève continuait mais il y

avait une tendance à l'effritement. Le gouvernement avait multiplié les mesures d'intimidation. Plusieurs milliers de grévistes étaient menacés de radiation. Face à ces menaces, les grévistes étaient soutenus par de nombreux gestes de solidarité. Des débrayages ont eu lieu dans de nombreux établissements du cycle moyen et dans le primaire. Dans de nombreuses localités, des lycéens ont manifesté dans la rue leur soutien aux enseignants grévistes.

La reprise ne s'est pas déroulée pour autant sans incident, et cela du fait du gouvernement. Dans certains lycées, des leaders de la grève ont été empêchés de reprendre les cours. C'est

le cas notamment, à Tizi Ouzou, de Meziane Meriane, dirigeant du Cnapest, et de Redouane Osmane, dirigeant du CLA au lycée Emir-Abdelkader, à Alger. Ces mesures de répression et de vengeance ont déclenché des débrayages de solidarité dans ces deux villes. Il semble, maintenant, que le gouvernement soit revenu sur ces mesures arbitraires.

Par ailleurs, 22 enseignants devaient passer en justice le mercredi 10 décembre pour « attroupelement et rassemblement illégal ». Là aussi, les enseignants des lycées d'Alger s'apprétaient à débrayer et à se rassembler devant le tribunal pour soutenir leurs camarades.

Au sommaire de Lutte de classe n° 76

(novembre 2003)

Italie

Attaques contre les retraités et loi du travail esclavagiste

États-Unis

Partenariat syndicats - patrons contre les travailleurs

Congo (ex-Zaïre)

Un pays pillé par les seigneurs de guerre et les trusts impérialistes

Bolivie

Un immense réservoir de richesses vidé par l'impérialisme

Tribune

Les trotskystes et l'« expérience » Lula

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



• Arles

« Après moi le déluge », la devise de certains patrons

Le Rhône en crue après les pluies diluviennes de la première semaine de décembre a passé les digues et a inondé les zones basses de la ville d'Arles et d'immenses espaces de la Camargue. Lundi 1^{er} et mardi 2 décembre la zone avait déjà été inondée par les pluies torrentielles et, à partir de jeudi, c'était la catastrophe.

15 000 personnes habitent la zone industrielle Nord d'Arles qui est inondée. Les habitations individuelles y sont très modestes, souvent construites par leurs propriétaires eux-mêmes en y mettant toutes leurs économies. Les cités de cette zone sont aussi plutôt pauvres.

2 500 salariés travaillent dans cette zone qui comprend 350 entreprises, Kiabi, RCL, les CMP (Constructions métalliques de préfabrication), un centre Leclerc, des concessionnaires automobiles, Testaert qui fournit Bouygues, etc.

En amont d'Arles, l'eau du Rhône est entrée par des passages routiers établis sous les voies de chemin de fer, des « trémies », dont l'entretien est du ressort, semble-t-il, de la SNCF. Mais rien n'a été fait par la SNCF pour boucher ces trémies et l'eau s'est étalée dans la zone.

Il n'y a plus de rues mais des canaux sur lesquels on circule en

barque. La voie de chemin de fer étant inondée, le petit train des Alpilles, dont la voie est plus élevée, a repris du service et fait la navette entre la zone industrielle et la gare. Les barques à fond plat des pêcheurs, venus nombreux à l'aide des sinistrés, passent partout pour apporter de la nourriture ou des couvertures, donner



des renseignements, assurer des navettes. Les pompiers, la sécurité civile allemande, italienne et française sont nombreux. 7 à 8 000 personnes ont quitté la zone et sont hébergées dans des gymnases, chez des amis ou dans la famille. Un centre de vacances huppé a été réquisitionné par la Mairie. Mais ce ne sont pas les sinistrés les plus démunis qui y ont été installés.

A la Maison des Associations on vient chercher de la nourriture ou des vêtements ou une aide pour régler les questions administratives. Quand ils sortent de la zone, les habitants reçoivent des listes leur indiquant où ils peuvent trouver de la nourriture, des couvertures, quelles démarches administra-



tives il leur faut entreprendre, où ils peuvent se renseigner. Mais nombre de personnes sont restées dans la zone inondée de peur d'être volées. Quant aux quelque 800 personnes qui sont parties les premières, elles n'ont pas été recensées.

Les salariés de certaines entreprises n'ont pas reçu leur paie du mois de novembre. C'est ainsi qu'à Testaert le

patron n'a pas jugé urgent de récupérer au premier étage du bâtiment, donc hors d'eau, le disque dur contenant les données pour les salaires. La paie de novembre n'a donc pas été versée, alors que certains travailleurs ont tout perdu, leur habitation, leurs vêtements, leur chéquier, leurs meubles. Des patrons, le jeudi de l'inondation, n'ont pas laissé partir leurs salariés assez vite. Quand ceux-ci ont pu arriver chez eux, leurs affaires étaient sous l'eau. Il est arrivé que leur voiture soit perdue en cours de route.

La plupart des patrons ont commencé à parler de mettre les travailleurs au chômage technique, ou leur ont demandé de se mettre en congés ou en RTT. L'un a promis de verser de l'argent, en précisant qu'il leur faudrait le rendre en heures de récupération. D'autres parlaient de délocaliser leur entreprise, ce qui inquiète beaucoup leurs employés.

Face à cette rapacité, le nombre très important de bénévoles venus apporter leur aide reconforte. Les restaurants, les bars, offrent des repas chauds. Partout des gens, chaleureux, essaient d'apporter leur soutien aux sinistrés.

L'Union locale CGT a reven-

diqué que les salaires soient intégralement versés, en novembre comme en décembre, et, si le disque dur a été perdu, que les patrons disent à leurs banques de payer les mêmes salaires que ceux qui avaient été versés le mois précédent.

Elle a organisé une manifestation devant la sous-préfecture au moment où s'y trouvait Sarkozy. Malgré l'inondation 150 manifestants réussirent à se rassembler. Les CRS commencèrent par repousser les manifestants. Finalement dix d'entre eux furent reçus par le représentant du ministre et demandèrent que des aides soient versées tout de suite aux sinistrés, que les salaires soient payés intégralement et que les journées ne soient pas prises sur les RTT ou les congés dont les sinistrés auront grand besoin pour faire face à la situation.

En réponse, le ministre promettait l'installation de 450 « mobile-homes » et un million d'euros en liquide immédiatement, ce qui est bien insuffisant pour 15 000 sinistrés, dont 8 000 sans logement.

• Marseille

Pluies catastrophiques et incurie de la Mairie

Les fortes pluies qui sont tombées sur Marseille ont transformé certains quartiers en véritables champs de boue.

La pluie et la tempête se sont abattues dans la soirée du lundi 1^{er} décembre, et comme d'habitude le quartier du Vieux Port a été inondé car le réseau d'évacuation des eaux pluviales est de loin insuffisant.

Dans tous les quartiers périphériques, la rapide montée des eaux, qui pouvaient atteindre deux mètres par endroit, a piégé les automobilistes.

Bien sûr la pluie et le vent ont été particulièrement violents. Mais cela ne suffit pas à expliquer la catastrophe. Dans certains quartiers l'urbanisation anarchique autorisée par

la Mairie, a entraîné le bétonnage des vallons, le comblement des petits ruisseaux par où l'eau s'écoulait naturellement. Il y a eu aussi le manque d'entretien du canal de Marseille, les feuilles mortes non ramassées qui ont bouché les évacuations, les gravats et les branchages laissés un peu partout.

Les bassins de rétention, chargés de conserver le trop-plein d'eau, sont insuffisants, le réseau d'écoulement pluvial n'est manifestement pas adapté.

Dans les quartiers Nord, au vallon des Tuves où un torrent de boue a dégringolé, il y a bien un bassin de rétention mais un mur a été construit déviant l'eau qui dévalait comme un torrent

au milieu de la route.

C'est un véritable torrent de boue qui a dévalé le vallon de la Barasse dans la soirée du lundi 1^{er} décembre. Dans ce quartier populaire de l'Est de Marseille, les petites maisons à flancs de collines ont été envahies par une vague de boue de plus d'un mètre qui a tout dévasté sur son passage, arrachant parfois un pan de mur, charriant parfois des dizaines de voitures, des troncs d'arbres, de la terre et des cailloux.

En bas du vallon, un restaurant a dû être évacué par les pompiers à l'aide d'un filin car l'eau était montée en quelques minutes.

Le lendemain, le spectacle pour les habitants et les travail-

leurs du quartier était désolant : voitures enchevêtrées dans la rue, objets personnels étalés tout le long de la voie.

Des habitants ont dû être évacués et certains n'ont eu la vie sauve que parce qu'ils ont passé la nuit assis, grelottants, sur le toit de leur maison.

Ailleurs, dans des vallons habités des quartiers Nord, la situation a été tout aussi catastrophique.

Près d'une semaine après ces inondations, 80 foyers n'avaient toujours pas l'électricité et 87 familles se trouvaient dans des centres d'hébergement. Et, plus dramatique, il y a eu des morts et des blessés.

Cela n'a pas empêché l'adjoint au maire chargé de

l'assainissement de déclarer : « Les bassins de rétention ont très bien fonctionné ». Il y a trois ans lors d'un précédent orage il assurait que « la lutte contre les inondations est une préoccupation constante de la ville ». Il était alors question d'investissements considérables qui porteraient le volume de rétention à 170 000 m³. Mais ceux-ci n'ont pas été réalisés et les inondations de l'année 2000 bien vite oubliées.

La municipalité de Jean-Claude Gaudin a plutôt en tête les opérations de prestige, la construction d'hôtels quatre étoiles ou l'installation d'un avant port pour accueillir les yachts de luxe...

• Dans la Somme

Sinistre maximum, réparation minimum

En avril 2001, de terribles inondations touchaient plusieurs communes de la vallée de la Somme. A l'époque, le ministre de l'Équipement, responsable gouvernemental de la gestion de cette catastrophe, Jean-Pierre Gayssot, déclarait : « *Je le dis avec la plus grande détermination : tous les moyens seront mis en œuvre pour que les victimes de ce funeste mois d'avril retrouvent à terme, des conditions de vie à la hauteur de celles qu'elles ont connues avant la crue...* ».

Les franchises prévues par les contrats d'assurances auraient été remboursées aux sinistrés grâce aux dons collectés auprès de la population. Les compagnies d'assurances affirment que les biens matériels auraient fait l'objet d'indemnisation immédiate. Mais pendant des mois, 300 personnes sur les 1 600 sinistrés avaient dû emménager et vivre dans des mobile-homes. Près d'un an et demi après l'inondation, 68 familles y vivaient encore. Au final, pour une trentaine de familles, aucune situation n'était alors encore en vue, certaines parce qu'elles n'étaient pas assurées ou mal assurées, d'autres parce qu'elles n'avaient pas de permis de construire en règle. Si des terrains avaient été achetés et mis à disposition, pour certaines familles, la reconstruction d'une maison s'y avérait impossible : « *Même avec des prêts à 0 %, (elles) n'ont pas les moyens de rembourser* », la différence entre la valeur du logement abandonné et le logement neuf pouvant être considérable.

Un responsable gouvernemental peut affirmer la main sur le cœur que les victimes doivent retrouver « *des conditions de vie à la hauteur de celles qu'elles ont connues avant la crue* », la réalité est bien différente et dépend surtout de la pugnacité et de l'organisation des sinistrés eux-mêmes.

M. R.

• L'Essonne polluée au pyralène

Une catastrophe pas naturelle

La rivière qui traverse la ville de Corbeil, l'Essonne, a été gravement polluée. Des produits toxiques émanant de l'ancienne papeterie désaffectée se sont répandus dans la rivière. Tous les habitants de la ville ont pu le constater, il y a de cela quelques semaines.

Maire et préfet se sont très vite voulus rassurants affirmant qu'il « *n'y avait aucun danger pour la santé publique* » et que « *tout risque toxique était définitivement écarté* ». Hommes politiques et hauts-fonctionnaires n'hésitent pas à mentir, considérant sans doute que la population n'a pas les moyens de comprendre !

A Corbeil vivent près de 40 000 personnes et la population a le droit de savoir ce qui se passe. Les déclarations rassurantes du maire et du préfet ne suffisent pas à nous convaincre que tout danger est désormais écarté. Les

dizaines de canards qui aimaient patauger dans l'Essonne, et qui sont passés de vie à trépas, ne sont plus là pour les démentir, mais pourquoi avoir interdit par deux arrêtés préfectoraux successifs, pêche, baignade et pompage de l'eau de la rivière ?

S'ils avaient été un tant soit peu sincères comme ils le prétendent, maire et préfet auraient travaillé de concert avec la population et l'auraient avertie des dangers encourus ; ils auraient fait une large publicité aux deux arrêtés préfectoraux sur les murs de la ville ; ils auraient publié sans attendre les résultats des analyses de recherche des produits toxiques et notamment celle concernant la pollution au pyralène, produit extrêmement dangereux et particulièrement lourd qui s'imprègne dans le sol ; ils auraient engagé sans attendre des poursuites contre les anciens

propriétaires de la papeterie, véritables voyous, dont tout le monde connaît l'identité.

Tout le monde disait à Corbeil que cela devait arriver un jour ou l'autre. Déjà, en 2001, le jeune Saïd, un enfant de dix ans avait fait une chute mortelle, alors qu'il jouait sur le toit de cette ancienne papeterie laissée sans surveillance. Cela fait des années que ce site est livré aux pillards de friche industrielle qui agissent au vu et au su de tous. Le pillage et le transport de tonnes de cuivre contenues dans des transformateurs éventrés – qui laissent s'échapper le pyralène, liquide toxique – ne peuvent pas passer inaperçus aux yeux des autorités locales.

Aujourd'hui, on assiste à la pollution de la rivière. Des moyens légaux existent pour s'attaquer aux responsables de cette pollution. Mais le maire et le

préfet entendent ménager tous ceux qui se sont enrichis avec cette usine, à commencer par la famille Darblay, et tous les faux repreneurs et vrais capitalistes qui ont fait croire qu'ils allaient redémarrer l'activité industrielle avant d'empocher l'argent, fermer l'usine, et jeter les ouvriers à la rue.

Le dernier propriétaire en date, un certain Didier Guillerme, ancien patron de la Compagnie Papetière de l'Essonne, est poursuivi par la justice... mais dans une autre affaire.

En refusant de s'attaquer aux différents patrons – de la famille Darblay à Didier Guillerme, sans oublier tous les autres aigrefins ayant trempé dans l'affaire et ayant encore pignon sur rue, véritables responsables de cette situation – le maire et le préfet s'en font tout simplement les complices.

• Hôpital de la Pitié-Salpêtrière – Paris 13^e

La directrice de l'A.P. chaudement accueillie

A l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière (Paris 13^e), une plaque commémorative devait être apposée à l'Institut de formation en soins infirmiers, à la mémoire d'un résistant qui y avait été élève.

Lors de l'inauguration, mardi 9 décembre, une centaine de membres du personnel et des syndicats, rejoints par des élèves présents dans l'école, ont

interpellé Rose-Marie Van Lerbeghe, la directrice de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris venue pour l'occasion. C'est sous les huées et les slogans : « *Il faut embaucher, pas licencier* » ou « *15 000 morts de la canicule, cela ne vous suffit pas ?* », qu'elle est entrée dans l'école.

Après avoir forcé l'entrée, nous nous sommes retrouvés

avec nos panneaux dans le hall face aux officiels, à des anciens combattants et à des invités divers. Nous avons crié et dénoncé de plus belle : « *Elle gagne 18 000 euros pour licencier* » et « *Il faut augmenter nos salaires, pas ceux des hauts fonctionnaires !* »

Tout ce beau monde est ressorti à l'extérieur sans faire de discours, très énervés. Nous

leur avons juste laissé découvrir la plaque commémorative, puis nous les avons à nouveau suivis jusqu'à l'amphithéâtre où ils ont tenté leur discours lorsque le son et la lumière leur ont brutalement manqué !

Finalement nous étions très contents d'être venus souffler dans les oreilles de la directrice.

Correspondant LO

• Lorette (Loire)

Un maire réactionnaire contre son Centre social

Le Centre social de Lorette, commune d'environ 5 000 habitants entre Saint-Chamond et Rive-de-Gier, dans la Loire, est menacé d'être mis dehors par le maire de la commune, M. Tardy. Celui-ci, connu pour son hostilité à toute idée progressiste, a été élu en 2001 sur une liste de droite, sans concurrence du FN, que l'on pouvait plutôt appeler liste commune de la droite et de l'extrême droite.

Début décembre, lors de la réunion du conseil municipal de cette commune, ce maire faisait voter la création d'un Centre social municipal. Cela, malgré la présence des adhérents et du personnel de l'actuel Centre social, ainsi que des membres de syndicats et associations amies.

Il avait déjà, dans un précédent épisode de cette série antisociale, dénoncé la convention entre la municipalité et le Centre

social et annoncé que celui-ci devrait quitter ses locaux actuels fin décembre 2003. Le maire lui proposait un local de 50 m² en échange des 300 m² actuels. Et il remettait en cause le montant de la subvention.

Bien que ce monsieur se défende de vouloir la mort du Centre social, il fait tout pour qu'il disparaisse et pour avoir « son » Centre à lui. Peu lui importent les 380 familles qui utilisent cette structure associative et les salariés qui y travaillent. Il ne cache d'ailleurs pas un mépris certain pour les responsables de ce Centre et pour les habitantes et habitants qui le fréquentent, souvent issus de l'immigration, comme il est normal pour un Centre qui prend en compte les besoins des populations aux revenus modestes.

M. Tardy s'était fait connaître l'été 2001 au travers d'articles

publiés dans la presse locale et nationale, reproduisant des extraits d'un courrier adressé à la présidente du Centre où il commentait la composition de la liste des enfants fréquentant le Centre social : « *Sur un total de trente-sept participants, cinq enfants sont de souche latine et trente-deux sont de souche musulmane.* » Le procureur de la République, saisi suite à une plainte du MRAP, avait adressé au maire un rappel au respect de la loi qui interdit toute discrimination basée sur la religion ou la race.

On peut penser que la présence du trésorier de l'association gérant le Centre social, d'origine algérienne puis naturalisé Français, en tant qu'élu de la gauche dans son conseil municipal a aussi déplu à ce petit potentat. Les institutions qui financent ce Centre reconnaissent le sérieux des travaux de cette structure :

mais peu importe au maire.

Les responsables du Centre, le personnel et les adhérents n'ont bien sûr pas baissé les bras devant les prétentions du maire. Ils ont reçu le soutien d'autres Centres sociaux, de MJC, des Unions locales des syndicats. L'affaire est maintenant largement connue, et même au-delà de la vallée du Gier et du département : du fait de cette solidarité qui s'est créée, le maire ne pourra pas facilement faire son coup de force en douce, comme il l'espérait.

Justement, lors du conseil municipal du 3 décembre, il s'est couvert de ridicule : alors que le public protestait contre sa décision, il demanda à l'unique policier municipal de « *faire évacuer la salle* »... ce qui n'eut, bien sûr, pas de suite. Ces réactions de l'assistance ont rappelé à M. Tardy qu'il ne pouvait pas se comporter en seigneur et maître.

• École Vincent-Leblanc (Marseille)

Les parents en colère exigent des bus et des accompagnateurs

Vendredi 5 décembre, les parents des enfants des écoles maternelle et primaire Vincent-Leblanc, à Marseille, près de La Joliette, ont bloqué l'école.

Après avoir accroché une banderole sur la porte et bloqué la grille, ils ont arrêté la circulation. Environ soixante-dix parents et le double d'enfants, massés devant l'école, exigeaient que la municipalité rétablisse les bus et mette des accompagnateurs pour que plus de deux cents enfants puissent venir en classe en toute sécurité.

Depuis juin 2002, les écoles de la rue Vincent-Leblanc sont déplacées rue de Ruffi et il faut, pour un adulte à pied, bien vingt minutes pour s'y rendre. En effet, dans le cadre du vaste programme immobilier Euro-méditerranée, la mairie avait autorisé la construction d'un immeuble juste à côté des écoles. Mais dès le début de la construction les parents d'élèves s'étaient inquiétés des nuisances (bruit, poussière) et surtout

des risques d'accident. Ils s'étaient mobilisés pour que leurs enfants n'étudient pas dans de telles conditions. Et la mairie avait déplacé les 330 enfants de l'école maternelle et de l'école primaire dans des préfabriqués construits exprès rue de Ruffi. C'était bien entendu provisoire...

Mais si la mairie avait accepté de se charger du transport des écoliers, elle n'avait prévu aucun accompagnateur dans les bus pour ces quelque deux cents enfants de maternelle et de primaire. Le personnel des écoles (Atsem) et les instituteurs avaient accepté de s'en charger.

Mais d'une part la question de leur responsabilité n'a pas été clairement résolue par la mairie, et surtout cela les obligeait à bousculer complètement leur travail. Le personnel (Atsem) devait commencer le ménage alors que les enfants étaient encore dans les classes, les instituteurs n'avaient plus les moyens de recevoir les parents et les enfants devaient être habillés

de pied en cap bien plus tôt.

Lors de la rentrée 2003-2004, des enfants habitant à proximité de cette école en préfabriqué y ont été inscrits, ce que leurs parents apprécient.

Par contre la mairie, depuis plus d'un an, n'a toujours rien prévu pour faire accompagner les enfants venant du quartier de la Joliette. La situation est devenue intenable pour les instituteurs et le personnel, qui ont décidé de ne plus assurer l'accompagnement. Pas gênée, la mairie en a profité pour supprimer les bus du jour au lendemain : aux parents de se débrouiller ! Or, la plupart d'entre eux travaillent et il leur est très difficile d'accompagner les enfants. D'ailleurs cela fait loin pour les petites jambes des enfants de maternelle et il n'y a aucun transport en commun permettant d'y aller aisément.

Les parents, indignés par cette attitude méprisante, ont manifesté à plusieurs reprises depuis début novembre. Ils sont allés en manifestation à l'école avec les enfants. Le 13

novembre ils ont manifesté devant l'inspection académique, le 24 novembre à la direction de la petite enfance, le 2 décembre à la mairie centrale, et ce vendredi 5 décembre devant la porte de l'école. L'inspecteur d'académie a bien été obligé de les écouter. Il confirmait que ce n'était pas au personnel de l'école d'assurer le transport. Mais la mairie, dont dépend le transport, fait la sourde oreille.

Pour les parents il est évident que la municipalité dirigée par Jean-Claude Gaudin se moque des conditions de vie et d'éducation dans les quartiers populaires. Elle a le culot de proposer aux parents d'assurer eux-mêmes l'accompagnement par roulement !

La mairie s'était vantée de pouvoir déboursier 78,7 millions d'euros pour la coupe de l'America, difficile maintenant de faire croire qu'elle n'a pas de quoi payer des accompagnateurs et des bus scolaires.

• Aubervilliers

Un remède pire que le mal

Dans les écoles maternelles et primaires d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), une recommandation a été faite par l'administration de supprimer les goûters jusqu'ici distribués gratuitement, afin de faire face aux problèmes d'obésité des enfants.

Mais, dans des villes comme Aubervilliers, les enseignants constatent que les repas pris à l'école, le goûter comme le repas de midi, sont souvent les seuls repas à peu près équilibrés de la journée pour nombre d'enfants.

D'ailleurs, dans la commune voisine de La Courneuve, la situation catastrophique de certaines familles a conduit les responsables des établissements scolaires à placer d'office des enfants à la cantine, sans bien sûr faire payer les parents.

Et puis, s'il y a des problèmes d'obésité dans la population pauvre, c'est bien plus parce qu'on y mange mal que trop. Les gâteaux, les sodas, bon marché et de mauvaise qualité, font grossir sans bien nourrir.

Alors cette « recommandation » sans doute initiée par quelques technocrates de ministère, si elle était suivie, conduirait à supprimer un repas indispensable aux enfants les plus pauvres.

• Paris XI^e

Misère générée par le manque de logements

À l'école maternelle du passage Bullourde, rue Keller, dans le XI^e arrondissement de Paris, l'équipe éducative a déjà vu arriver le matin des enfants ayant passé la nuit dehors suite à une expulsion !

Aussi, chaque matin, ils vivent dans la crainte que ce drame ne se renouvelle.

Dans ce quartier populaire de nombreuses familles d'origine africaine, en attente ou trop pauvres pour accéder aux HLM, s'entassent dans de misérables hôtels des rues Sedaine, Keller, Saint-Sébastien, Popincourt, etc.

Des familles nombreuses, avec des papiers en règle, suite à des ruptures familiales, des périodes de chômage ou de travail très précaire, n'arrivant plus à payer leurs loyers, sont aussi placées provisoirement par les centres d'action sociale (CAS) de Paris dans ces hôtels, faute de places en centres d'hébergement d'urgence.

Le centre d'action sociale du

XI^e arrondissement paye leurs loyers un ou quelques mois, de 1 000 à 1 500 euros la chambre. Mais si la situation dure, les loyers ne sont plus payés et les familles sont expulsées brutalement par les marchands de sommeil, pour laisser la place aux suivants !

Alors, les solutions pour ces familles, pour ne pas être SDF, consistent soit à se loger chez des amis, soit à rejoindre l'un des 800 squats recensés dans la « ville lumière » où déjà environ 10 000 personnes sont réfugiées, soit à trouver une pièce dans un autre hôtel, d'un autre arrondissement, où un autre CAS d'arrondissement assurera quelques nouveaux mois de loyer. Au moins des centaines de familles avec petits enfants tournent ainsi dans ces hôtels parisiens souvent insalubres et présentant des dangers de saturnisme. En plus, les enfants ne peuvent pas suivre une scolarité continue.

Actuellement, 20 enfants sur les 200 de l'école Bullourde sont dans cette situation précaire, et

le pourcentage est le même dans les autres écoles maternelles et élémentaires du quartier, tout comme dans plusieurs autres quartiers de Paris.

L'équipe éducative et les parents élus de cette école, révoltés devant tant de misère, ont multiplié les démarches et alertes vers la mairie du XI^e, la Mairie de Paris et tous les servi-

ces sociaux possibles. Souvent on leur a répondu de ne s'occuper que de leurs affaires : l'enseignement ! Mais ils restent mobilisés pour essayer de protéger les enfants.

Par la faute des gouvernements successifs, il n'y a pas assez de logements à bas prix, pas assez de centres d'hébergement d'urgence. Tous les responsables

politiques l'admettent mais, par respect pour la sacro-sainte propriété privée, il n'est toujours pas question pour eux de réquisitionner des logements vides, pour éviter des drames face au froid. Alors que rien qu'à Paris il y a 136 000 logements vides en permanence, sans même parler des immeubles de bureaux vides qui pourraient être reconvertis !

• Nos lecteurs écrivent

Les antichambres du baron Seillière

Ayant travaillé dans les locaux de Marine-Wendel, où se trouvent les bureaux du baron Seillière, je doute qu'il s'applique à lui-même les conseils de dur labeur qu'il donne aux salariés. À quel travail peuvent donc bien servir tous ces tableaux de maître, tous ces boudoirs luxueux, ces moquettes si épaisses qu'on croirait des sables mouvants ?

Ces grands patrons, qui ne manquent pas une occasion de dénoncer les soi-disant gaspillages de la fonction publique, ne reculent devant aucune dépense, même les plus farfelues : les antichambres des bureaux sont ornées d'ivoire d'éléphant à profusion et de fontaines de grand style à déclenchement automatique. Quant aux ascenseurs, bien

des occupants de minuscules logements aimeraient bien y emménager !

Tous les salariés qui sont admis dans ce saint des saints du patronat pour y travailler (souvent à titre précaire et via des sous-traitants) peuvent juger sur pièces du mode de vie des dirigeants du Medef !

S. P., Paris

• Centre hospitalier Esquirol - Limoges

Chronique de catastrophes annoncées

Au Centre hospitalier Esquirol de Limoges (hôpital psychiatrique), les effectifs très insuffisants, notamment depuis la mise en place des 35 heures, ont non seulement dégradé les conditions de travail du personnel et la prise en charge des malades, mais c'est aussi la sécurité des patients et du personnel qui est maintenant gravement compromise.

La mise en place des 35 heures pour les soignants s'est finalement traduite par une diminution journalière d'une demi-heure (quinze minutes à l'embauche, quinze minutes à la débauche) et... sept RTT, difficiles à prendre dans bien des services.

La durée journalière réduite de cette façon n'apporte aucun mieux-être au personnel ; par contre, les tâches étant les mêmes, le travail est plus intense, on court tout le temps sans pouvoir sortir à l'heure. Les 35 heures dans les services administratifs et logistiques ayant été appliquées avec quelques rares postes supplémentaires, bien des tâches de ces services ont glissé sur les ser-

vices de soins. L'accueil, l'observation attentive des patients et la vigilance absolument nécessaire à l'admission ont tendance à être expédiés rapidement, et cela d'autant plus qu'un grand nombre d'infirmiers partent en retraite et sont remplacés par des jeunes sans expérience et sans formation réellement adaptée aux pathologies.

Récemment, dans deux unités, les équipes de nuit ont été confrontées à des incidents parti-

culièrement graves : un patient admis dans l'après-midi et venant des Urgences a été découvert accroupi derrière la porte de sa chambre, une arme (chargée de six balles) entre les mains et prêt à faire feu sur d'éventuels assaillants.

L'équipe psychiatrique des Urgences est tellement réduite que, bien souvent, les patients sont examinés par le psychiatre de garde tout seul, qui les oriente comme il peut dans les unités où

il y a encore des places. Le service qui l'a accueilli, ouvert (donc hébergeant en principe des patients « légers »), se compose de deux unités, l'une avec une seule infirmière et l'autre avec deux infirmières en tout et pour tout. Elles ont réussi à désarmer ce patient tout en protégeant les autres, mais cela a relevé de l'exploit.

Deux semaines plus tard, dans un autre service de deux unités disposant également de 2

+ 1 agents de nuit (2 infirmières et une AMP), un patient très délirant a allumé plusieurs foyers d'incendie dans sa chambre. Il a blessé l'unique agent de nuit de l'équipe Sécurité-incendie voulant le soustraire aux flammes, pendant que les infirmières évacuaient des patients sous contention et dangereux eux aussi. Faute de personnel suffisant sur l'hôpital (notamment masculin) pour maîtriser le patient, l'équipe a dû se résoudre à demander de l'aide... à la police !

Ces deux incidents graves ont un peu affolé la direction, interpellée par les syndicats : pour une fois, elle a admis que le personnel de nuit était trop réduit, mais elle a surtout insisté sur la mise en place de mesures sécuritaires : obtenir le droit de fouiller les malades, demander aux médecins de charger un peu plus les traitements, etc. Alors qu'avec du personnel serein et en nombre suffisant, une prise en charge très vigilante a permis dans le passé d'assurer une bonne sécurité pour tous.

Correspondant LO

Les étudiants infirmiers dans les rues de Limoges

Jeudi 4 décembre, dans le cadre de la journée nationale, 130 étudiants infirmiers venus des trois départements du Limousin ont manifesté dans les rues de Limoges, et une délégation a été reçue par la Drass (Direction régionale de l'action sanitaire et sociale).

Ce qui a provoqué leur colère est la baisse des bourses – déjà pas épaisses – alors que les contraintes de leur formation ne leur permettent pas (ce que font parfois d'autres catégories d'étudiants)

de faire des « petits boulots » pour vivre.

Le nombre d'étudiants dans les écoles a augmenté sans que les locaux, les enseignants et les terrains de stage suivent. Ces terrains de stage sont parfois très loin du domicile, comme c'est souvent le cas en Limousin, et les frais de déplacement sont très peu compensés. Bilan : les étudiants infirmiers d'origine modeste, qui ne peuvent être aidés par leur famille,

démissionnent.

Dans leur tract et dans leurs slogans, ils mettent aussi en avant « reconnaissance à Bac+3 ». Mais en discutant avec eux, ils disent que c'est une manière de demander de meilleurs salaires à l'embauche. Ils ont d'ailleurs scandé des slogans demandant de meilleures conditions « pour tous les soignants ».

Correspondant LO

• Médecine du travail

Le projet du patronat

Le projet de décret du gouvernement présenté le vendredi 5 décembre au Conseil supérieur de prévention des risques professionnels, qui réforme la médecine du travail, a provoqué la protestation de toutes les organisations syndicales de la profession.

Elles jugent en effet que ce projet est « largement inspiré des revendications patronales », exigent son retrait et demandent l'élaboration d'un autre projet « conforme à l'intérêt de la santé au travail de tous les salariés, et particulièrement de ceux des petites entreprises ».

Ce décret prévoit entre autres de relever de 2 800 à 3 300 le quota de salariés suivis par chaque médecin. La visite médicale n'aurait lieu que tous les 24 mois, au lieu des 12 prévus actuellement, du moins officiellement, car dans la pratique les visites sont déjà bien plus espacées. Le projet gouvernemental ne peut donc qu'aggraver une situation que dénoncent depuis longtemps des médecins du travail eux-mêmes.

Les problèmes de santé au travail ne font que s'aggraver, comme le souligne un communiqué de presse du collectif « santé

au travail » qui regroupe la CGT, l'association des accidentés de la vie (Fnath) ainsi que des syndicats de médecins du travail. Chaque année 10 000 travailleurs sont atteints de cancers professionnels. Les maladies professionnelles et les accidents du travail se développent de plus en plus avec l'aggravation de l'exploitation dans toutes les entreprises. Le collectif « santé au

travail » souligne que, de plus, les « atteintes à la santé mentale générées par l'organisation du travail sont de plus en plus préoccupantes ». Les travailleurs les plus âgés sont ceux qui souffrent le plus de l'aggravation générale des conditions de travail.

Or les conditions dans lesquelles s'exerce la médecine du travail se détériorent. Il y a pénurie de médecins du travail, et

ce depuis longtemps. Le rapport 2003 de l'Inspection générale des Affaires sociales avance le chiffre de 5 933 médecins du travail pour tout le pays et souligne qu'un bon nombre d'entre eux partiront à la retraite en 2007. Mais le problème de l'efficacité de la médecine du travail n'est pas seulement lié au manque d'effectifs. Il est aussi lié à l'existence des pressions constantes des patrons

qui mettent tout en œuvre pour que leurs responsabilités ne soient pas reconnues afin de ne déboursier que le moins possible pour la santé des salariés.

Ainsi, les patrons font peser des menaces sur les salariés pour qu'ils ne déclarent pas leur arrêt du travail. Ils cherchent à contraindre des médecins à se rendre complices de leurs méfaits pour se débarrasser des salariés malades ou pour maintenir des postes de travail dénoncés par les salariés comme difficiles à tenir sans atteinte grave à leur santé. C'est une des raisons pour lesquelles les médecins du travail réclament des moyens légaux pour parvenir à protester contre les freins mis par des employeurs à leurs activités.

Ce projet de décret est bien significatif de la politique favorable aux patrons de ce gouvernement, comme de ses prédécesseurs. Il n'est rapide que lorsqu'il s'agit de rogner sur la santé des travailleurs, jamais lorsqu'il s'agit d'interdire l'utilisation de l'amiante, des éthers de glycol ou de bien d'autres produits dangereux.

Aline RETESSE



Ce qui risque de se produire sera peut-être pire que ce qu'on a connu !

• GIAT Industries – Saint-Chamond (Loire)

Des méthodes de voyou



Ce sont des méthodes de voyou que la direction de GIAT Industries a utilisées pour récupérer des pièces mises à l'abri par les travailleurs de cette entreprise. Le vendredi 28 novembre, le local où elles étaient stockées était resté sous surveillance des travailleurs, bien que ce jour soit un jour de RTT pour tout le personnel. Un des directeurs a attendu 20 heures pour arriver avec une équipe dont on n'est pas sûr que tous appartenaient à l'entreprise. Comme divers engins gênaient le passage des fenwick, cette fine équipe dut se coltiner à la main le transfert de ces pièces de l'atelier vers le camion qui les emmenait. Par ailleurs, pour s'assurer que les gardes ne pour-

raient pas prévenir les syndicats, ces messieurs leur confisquèrent leurs téléphones mobiles et les regroupèrent dans un même lieu.

Intimidation et passage en force, mis en œuvre lors de cette opération, sont bien dans la ligne de la politique de la direction de GIAT Industries envers ses salariés. Cette politique est bien sûr inspirée par le gouvernement. Il faut rappeler que GIAT Industries est une entreprise d'État. Elle fabrique des matériels pour l'armée de terre, dont des blindés. Ses salariés sont sous la menace d'un plan de suppression de près de 4 000 des 6 250 emplois que compte l'entreprise au niveau national.

C'est donc tout naturelle-

ment que, face à cet immobilisme de la direction, les salariés ont répondu par un certain immobilisme face aux tâches qu'on leur demande dans les bureaux et ateliers, et un immobilisme certain pour bon nombre de pièces terminées qui ont donc été mises à l'abri et sous surveillance.

Devant les méthodes de la direction, voilà donc les travailleurs une nouvelle fois dans l'obligation de prendre des mesures pour bien montrer qu'une direction qui s'apprête à fermer une boîte n'a aucune considération à attendre de la part de ceux qu'elle veut sacrifier.

Correspondant LO

• Leader Price – Saran (Loiret)

Le patron persiste et signe

Soutenues par une soixantaine de militants CGT, trois travailleuses du magasin Leader Price de Saran exigeaient leur réintégration devant le tribunal des prud'hommes d'Orléans.

Elles ont été licenciées fin octobre pour avoir soutenu, en se mettant en grève, le gérant du magasin. Ce dernier avait reçu l'ordre de la direction de licencier les huit employés de celui-ci. Il devait pour cela les accuser de vols imaginaires. Ayant refusé de s'exécuter, c'est lui qui avait reçu la première lettre de licenciement (LO n° 1840).

De plus, les employés dénonçaient au grand jour les conditions de travail et

d'hygiène. Le directeur de cette chaîne de magasins du groupe Casino-Carrefour n'était pas présent, mais s'était fait représenter par un avocat qui a étalé son arrogance. Selon ce défenseur des nantis, ces travailleuses étaient licenciées pour grève illi-

cite. Pour qu'une grève soit légale, disait-il, il fallait que le mouvement soit « collectif et concerté ». Et ce spécialiste de l'explication de texte de déclarer devant la salle en remous qu'il jugeait que les revendications n'étaient pas « collectives » car les salariées avaient dit dans leurs entretiens préalables au licenciement s'être mises en grève, l'une pour soutenir le

gérant, l'autre contre les toilettes bouchées et d'autres contre l'impossibilité de prendre des pauses. Il reprochait aussi aux travailleuses d'avoir dénigré l'entreprise devant les caméras de télévision.

Le tribunal, saisi d'une procédure en référé, s'est déclaré incompétent, suggérant aux travailleuses d'engager une nouvelle procédure qui demandera au moins six mois avant d'être jugée. Mais la lutte pour faire respecter le droit de grève et le droit à des conditions de travail décentes n'en restera pas là, comme l'ont déclaré tous ceux qui étaient venus soutenir les salariées.

• Alstom Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

L'application restrictive de la loi sur les longues carrières

À l'Alstom de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, la direction achève un plan de 105 suppressions d'emplois. Notre lutte lui ayant imposé de procéder à des mesures d'âge qui devraient éviter des licenciements, on attendait l'application des décrets sur les « longues carrières ».

Les décrets sont sortis et, de ce fait, trois salariés au moins devront rester à l'usine alors qu'ils comptaient partir. La direction ayant prévu un système qui prenait en charge les licenciés pendant cinq ans au maximum avant la retraite, la retraite s'éloigne d'autant pour ces trois camarades.

Mais si la loi est compliquée, la direction ne s'est guère souciee de se renseigner et de nous informer correctement, laissant tout le monde dans l'inquiétude. Pourtant elle dispose de services juridiques. Mais elle n'a même pas pris la peine de se renseigner auprès des caisses de retraites ! Il a fallu aller chercher les renseignements nous-mêmes.

Il faut dire que le souci de la direction était de supprimer des emplois, et vite, pas de se préoccuper du sort de ceux qu'elle met dehors.

Correspondant LO

Une loi faite pour ne pas bénéficier aux longues carrières

Au moment de la discussion sur les retraites au printemps dernier, il fallait donner à certains syndicats le prétexte qu'ils cherchaient pour signer les reculs. Ainsi, Fillon, le ministre du Travail, avait promis que les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans pourraient partir avant 60 ans. Cela paraissait la moindre des choses puisque à cette date ils auraient largement dépassé les 40 années de cotisation exigées des autres salariés.

Mais quand les décrets d'application sont sortis, le nombre de bénéficiaires s'est réduit de près des trois quarts. Tout est fait pour les éliminer.

La loi fait la distinction, pour ces travailleurs et uniquement pour ceux-là, entre les périodes « validées », celles prises en compte pour la retraite, et les périodes « cotisées », celles où les caisses de retraite ont encaissé les cotisations de ces salariés. Il faut que ces travailleurs, qui ont commencé entre 14 ans et 16 ans, aient cotisé 42 années, alors qu'on n'en demande pas tant aux autres. Il faut donc avoir commencé à travailler entre 16 et 17 ans, selon sa date de naissance, car il faut pouvoir valider « cinq trimes-

tres l'année civile de ses 17 ans » : pour partir au 31 décembre 2003, un salarié né le 30 septembre 1945, qui a eu 17 ans en 1962, devrait donc avoir travaillé sans interruption depuis le 1^{er} octobre 1961. Le service militaire est reconnu, mais seulement à hauteur de quatre trimestres, alors qu'on faisait plus de douze mois dans les années 1960. Les périodes de chômage ne comptent pas pour la retraite : elles sont « validées », mais pas « cotisées ». Enfin, des périodes de maladie, de maternité et même d'accident du travail (!) trop longues peuvent obliger le salarié à prolonger son activité. Le calcul, particulièrement injuste, pénalise les bas salaires : on compte autant de trimestres dans une année qu'on a gagné une somme équivalant à 200 Smic horaires de l'époque (dans la limite de quatre trimestres par an, bien sûr).

Tout cela est bien compliqué et les décrets d'application sont clairs comme du jus de chique. Mais le but, lui, il est clair : éliminer le plus de travailleurs possible du bénéfice de la loi.

Correspondant LO

• Dépôt SNCF de Dijon

Encore un accident !

Au dépôt SNCF de Dijon, où nous sommes 70 à l'Atelier de journée et autant à la Station, travaillant en 3x8 à entretenir les locomotives, les accidents graves se succèdent depuis un an.

On a ainsi vu une machine manquer d'écraser le remiseur chargé de manoeuvrer la plaque tournante qui permet d'orienter les machines, deux fractures de chevilles, trois chutes dans les fosses qui nous servent à accéder sous les locomotives. Lors de la première, l'un de nos camarades s'est tellement blessé au dos qu'il a dû être reclassé, la deuxième il y a six mois a entraîné une blessure au visage et lors de la troisième, dernièrement, un jeune remiseur s'est cassé les deux bras.

Nous n'avons jamais eu autant d'accidents. Le rythme

de travail a considérablement augmenté, surtout pour les remiseurs qui rentrent maintenant régulièrement jusqu'à cent machines par période de travail et par équipe de quatre ou cinq, quand elle est au complet.

Les effectifs sont insuffisants et, à la Station, on travaille de plus en plus dans l'urgence. Il n'est pas rare que les tuyaux de remplissage du sable qui sert à empêcher les machines de patiner soient arrachés parce que, dans la précipitation, on les a oubliés. La vitesse limite de circulation des machines à l'intérieur du Dépôt, de 15 km/heure, est souvent dépassée car les jeunes remiseurs n'ont appris à travailler que de cette façon. La direction laisse faire.

Mettre en place les machines, y monter, en descendre, faire les attelages sur des fosses

où les passerelles ne sont pas assez nombreuses, aller et venir souvent seul dans une rotonde où l'éclairage est insuffisant la nuit et où les ampoules grillées ne sont même pas remplacées rapidement, voilà comment on travaille.

Qu'une machine de 100 tonnes puisse, une à deux fois par an, dériver et finir sa course dans la plaque alors que nous travaillons là, c'est encore la réalité.

La direction se moque totalement des risques que nous courons et ni la pétition que nous avons tous signée pour avoir des taquets de protection contre ces dérives, ni les accidents eux-mêmes ne lui font changer sa ligne. La gravité et la terrible répétition des accidents deviennent une pression permanente qui fait qu'on arrive à

redouter le moment où cela se traduira par la mort de l'un d'entre nous. On finit par ne plus imaginer qu'on y puisse quelque chose.

En ce qui concerne le dernier accident, le CHSCT (Comité d'hygiène et de sécurité-conditions de travail), dépassé, n'a pas usé du droit de retrait et n'oblige pas la direction à prendre les mesures qui s'imposent.

Pour nous, c'est trop. À quelques-uns, nous avons décidé de refaire une pétition et de la porter au chef d'atelier. La CGT, du coup, nous a aidés et nous avons débarqué à 40 au CHSCT avec une centaine de signatures sur la pétition.

Six remiseurs étaient là et sont intervenus pour raconter dans quelles conditions ils faisaient leur boulot, surtout la

nuit, et qu'il fallait vite faire le nécessaire au niveau des passerelles et de l'éclairage. Le chef d'atelier, lui, minimisait les problèmes, disait que des choses étaient en cours, que c'était compliqué. Un remiseur finit par dire que, puisque c'était comme ça, ils ne rentreraient plus les machines sur fosse mais les laisseraient devant, comme ça, ils ne risqueraient rien.

Nous avons rompu la discussion en disant qu'on n'en resterait pas là et que, de toute façon, on mettrait l'inspecteur du travail dans le coup. C'est ce qui vient d'être fait.

Tout le monde était plutôt content et, d'avoir réagi, ne serait-ce qu'à travers une pétition et un rassemblement pour dire au chef d'atelier ce qu'on pensait de lui, nous a fait redresser la tête.

• Bosch-ELM-Leblanc – Drancy (Seine-Saint-Denis)

Le licenciement d'un délégué refusé



La direction d'Elm-Leblanc, une usine de chaudières à gaz appartenant au groupe Bosch, vient d'essayer un nouvel échec dans sa tentative de licenciement d'un délégué du personnel, représentant CGT au comité d'entreprise (CE).

Ce licenciement, refusé par l'unanimité des élus du personnel au CE (à part l'abstention d'un représentant des cadres), puis par l'inspectrice du travail, vient d'être refusé aussi par le ministère du Travail, auprès duquel la direction avait fait appel de la décision de l'inspectrice. Il faut dire que la raison invoquée pour cette demande de licenciement, ainsi que pour le licenciement de quatre autres ouvriers, n'est pas piquée des vers : la direction leur reproche d'avoir refusé une modification de contrat de travail comportant une forte baisse de salaire.

Les faits remontent au début de l'année 2003. Prétendant que l'usine était en sureffectifs, la direction avait, en janvier, décidé une modification de l'accord des 35 heures (datant de trois ans plus tôt) qui réduisait de 2 h 30 l'horaire hebdomadaire des ouvriers travaillant en équipe (horaire qui passait de 37 h 30 à 35 heures) et réduisait le salaire des équipiers dans la même proportion, soit une perte d'environ 100 euros par mois, dans une usine où les salaires sont déjà très bas. C'était, disait-elle, une façon d'éviter un plan de licenciements. Ce qui ne l'a pas empêchée, dans les mois suivants, de réduire d'une dizaine les emplois en licenciant, sans les remplacer, les quatre ouvriers réfractaires et en se débarrassant de cinq autres pour inaptitude physique.

Malgré une pétition contre

cette mesure, lancée à l'initiative des militants CGT et signée presque unanimement dans les deux équipes (104 signatures sur 120 ouvriers présents), la direction avait obtenu la signature des syndicats FO et CFDT. Ces syndicats étant, à eux deux, majoritaires sur l'usine, la direction avait mis en application, dès le 1^{er} février, le nouvel accord des 35 heures. Et elle demandait à tous les ouvriers en équipe de signer la modification correspondante de leur contrat de travail, considérant le refus du nouveau contrat comme un motif de licenciement.

Dans la période de fort chômage que nous connaissons, le chantage était facile, et seuls cinq ouvriers ont préféré prendre le risque du licenciement que rester à ELM dans ces conditions. Parmi eux se trouvait le délégué CGT, pour qui

c'était une question de principe de refuser ce contre quoi son syndicat avait bataillé.

Et la bataille n'est pas finie.

Même sur le simple plan juridique, la procédure employée comme le motif de licenciement invoqué par la direction ne tiennent pas la route. C'est ce qu'a confirmé l'inspectrice du travail en jugeant que « le refus du salarié d'accepter une baisse de salaire ne peut constituer la cause réelle et sérieuse permettant de fonder le licenciement ». Le ministère l'a suivie pratiquement dans les mêmes termes.

C'est une première victoire qui va donner du poids aux arguments des quatre autres salariés, non protégés, qui ont été licenciés et dont la plainte contre la direction doit être jugée dans quinze jours au tribunal de prud'hommes.

Dans l'usine, dès qu'a été

connue la nouvelle du refus du licenciement du délégué par le ministère, des équipiers ont commencé à faire le compte de ce que la direction leur a volé par son chantage aux licenciements, au cours des dix derniers mois. D'autant que cet automne (saison où les commandes de chaudières sont évidemment plus nombreuses) elle a fait travailler au volontariat le samedi matin, et demande dans les équipes aussi des volontaires pour prolonger d'une heure et demie leur journée de travail.

Il faut tout faire pour que les quatre autres ouvriers licenciés aient également gain de cause. Et un succès de ceux qui ont préféré refuser le nouveau contrat peut être un encouragement pour tous à remettre en cause et à exiger une augmentation de salaire qui rattrape, pour les équipiers, la perte imposée depuis février dernier.

• Référendum en Martinique et en Guadeloupe

Un « NON » qui traduit la méfiance !

C'est le « non » qui l'a emporté au référendum organisé en Martinique et en Guadeloupe. Il est massif en Guadeloupe : 72,9 %, et un peu plus serré en Martinique avec 50,4 %. L'abstention serait d'environ 50 %.

Bien sûr, ont voté « non » un certain nombre de conservateurs de droite ayant, exacerbée chez certains, la peur de l'autonomie ou de l'indépendance, certains émules de l'extrême droite, certains milieux petits-bourgeois voire bourgeois, effrayés de l'alliance de la droite et de la gauche classique avec indépendantistes et partis communistes. Mais ont voté « non » bien des travailleurs conscients, bien des membres de la population laborieuse qui ont voulu signifier leur méfiance à l'égard d'une série de notables locaux et du gouvernement, partisans du « oui » mais qui s'en prennent quotidiennement aux intérêts des travailleurs ou brillent par leur passivité sur ce terrain-là.

Le projet d'assemblée unique

Il s'agissait dimanche 7 décembre de demander à la population des deux îles francophones de la Caraïbe si elle souhaitait remplacer, dans chaque île, les Conseils général et régional par une assemblée unique régie par l'article 73 de la Constitution. Cet article prévoit, dans le cas de « collectivités à statut particulier » (ce que seraient devenues donc les deux îles dans le cas où le « oui » l'aurait emporté), les mêmes lois que celles votées par le Parlement français. C'est celui dit de « l'identité législative », contrairement à l'article 74 qui, lui, prévoit la possibilité de voter

d'autres lois que celles du Parlement français et qui est celui de la « spécialité législative ».

Dans la mesure où, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, département et région recouvrent le même territoire, le gouvernement français et une bonne partie des élus de gauche et de droite, partisans du « oui », ont expliqué pendant des mois à la population qu'une assemblée au lieu de deux sur le même territoire aurait facilité les choses pour tout le monde. On allait vers une simplification administrative, etc.

Mais bien entendu ce n'est pas cela que la population a rejeté. Et du reste s'il ne s'agissait que du remplacement de deux assemblées par une seule, les auteurs et fervents partisans de ce changement auraient à la limite pu le faire sans référendum. Ce ne sont pas non plus les dispositions, même timides, qui prévoyaient l'octroi d'un petit peu plus de pouvoir local, que la population a rejetées en soi. En revanche, elle a rejeté, d'une part, l'octroi de plus de pouvoir, en bloc, à une caste d'élus dont elle se méfie et, d'autre part, elle a refusé de plébisciter la politique de Chirac-Raffarin et Girardin (ministre de l'Outre-mer).

Ces derniers avaient en effet tout fait pour présenter ce référendum comme un plébiscite en supprimant toutes les possibilités de choix autres que celle d'ériger une collectivité nouvelle selon les règles de l'article 73.

Élus locaux et gouvernement ont concocté ce projet entre eux, par dessus la tête de la population et en fonction de leurs intérêts propres. Ils voulaient que les seuls élus aient les mains un peu plus libres pour diriger localement, mais pourquoi et pour qui ? Tout simplement pour

appliquer outre-mer la décentralisation voulue par Chirac et Raffarin. C'est-à-dire en fait faire des économies sur le dos de la population : par exemple, revenir peu à peu sur la prime de vie chère accordée aux fonctionnaires et, en partie, à un certain nombre de salariés de la fonction publique en général, ou encore donner à l'assemblée unique la possibilité de lever de nouvelles taxes et impôts sur la population, de rechercher tous ceux qui échappent à l'impôt. Et dans le même temps, la loi-programme pour l'Outre-mer, votée pour 15 ans et déjà en vigueur, accorde toutes sortes d'exonérations fiscales et sociales aux entreprises, même les plus grosses, pour leur permettre de réaliser de bons profits. Quant aux élus, un nombre non négligeable d'entre eux sont ou ont été inquiétés par la justice pour de sombres affaires de détournement de fonds, dont la présidente de la région, ex-ministre de Chirac, sénateur, Lucette Michaux-Chevry. Ces « affaires » récurrentes augmentent d'année en année la méfiance de la population envers l'ensemble des élus.

Une gifle, pas seulement pour le gouvernement

On pourrait ainsi multiplier les exemples qui ont joué dans la victoire du « non » alors que l'essentiel des appareils politiques et presque tous les maires s'étaient prononcés pour le « oui ».

Mais si ce résultat, comme le dit la presse officielle, est une gifle pour le gouvernement Raffarin, pour Lucette Michaux-Chevry, elle l'est aussi pour les deux partis communistes de Guadeloupe et de Martinique et pour les indépendantistes des deux îles. Car

Liberté

pour Mumia Abu-Jamal

Le collectif unitaire national de soutien à Muma Abu-Jamal, dont fait partie Lutte Ouvrière, appelle à une manifestation samedi 13 décembre 2003.

La Cour suprême de Pennsylvanie vient en effet de rejeter tous les recours déposés par la défense de Mumia. Elle persiste à l'accuser sans aucune preuve d'avoir tué un policier blanc, meurtre qu'il a toujours nié. Elle refuse de procéder au « moindre examen des nombreux faits et témoignages qui l'innocentent, écartant y compris les aveux de l'homme (Arnold Beverly) qui revendique le crime pour lequel Mumia a été condamné », comme le précise le tract du collectif.

Cela fait 22 ans maintenant que Mumia Abu-Jamal est dans les couloirs de la mort. Par deux fois, en 1995 et en 1999, la mobilisation internationale a empêché

l'exécution de ce militant noir américain, la « voix des sans-voix », contre lequel les autorités américaines s'acharnent.

C'est pourquoi, aujourd'hui où la situation est préoccupante, nous devons être à nouveau nombreux à faire entendre notre soutien à Mumia Abu-Jamal, notre soutien à tous ceux qui, comme lui, « par milliers aux États-Unis et par dizaines de milliers dans le monde, sont condamnés à mort, le plus souvent à l'issue de procès expéditifs ».

Manifestons pour la libération de Mamu Abu-Jamal, pour empêcher son exécution.

Samedi 13 décembre, à Paris, à 14 heures, de la place de la République à l'ambassade des États-Unis



Manifestation à Paris en décembre 2001.

c'est une véritable union sacrée qui s'était constituée depuis des mois pour faire campagne en faveur du « oui ».

Il fallait « plus de pouvoir » nous disaient communistes et indépendantistes pour « déverrouiller le statut départemental » et ouvrir une petite brèche pour une future autonomie ou indépendance et un « développement économique de la Guadeloupe ou de la Martinique »... par on ne sait quel miracle. Mais eux aussi ont joué le jeu des notables de la droite et de la gauche traditionnelles. Ce n'est évidemment pas étonnant pour les notables indépendantistes. Pour les directions des partis communistes, ça ne l'est pas non plus, mais les conséquences de leur politique sur le moral d'une fraction de travailleurs qu'ils influencent pourraient se faire sentir plus durement. Car les PC guadeloupéen et martiniquais ont aussi subi un échec sérieux qui pourrait démoraliser un certain nombre de travailleurs qu'ils ont mobilisés depuis des mois, sinon des années, sur le seul thème du changement de statut. Et cela en négligeant les luttes dans les entreprises.

Or c'est précisément dans ces luttes, qui sont nombreuses et parfois dures, que réside l'espoir de changer les choses pour les travailleurs et la population laborieuse. D'autant que le triomphe du « non » n'empêchera pas le gouvernement de poursuivre sa politique de décentralisation selon le droit commun aux Antilles comme en France, avec par exemple le démantèlement du service public, des mesures antiouvrières, toutes sortes d'économies sur le dos de la population.

Alors, de toutes façons, les attaques contre les travailleurs vont se poursuivre. Elles sont même programmées en partie. Et si ce désaveu infligé à la politique du gouvernement et aux notables locaux par une bonne fraction des travailleurs et de la population laborieuse pouvait se transformer en luttes dans les entreprises, en colère dans les rues, contre le chômage endémique, la misère et l'exploitation capitaliste, eh bien ce « non » ou un certain nombre d'abstentions et de bulletins blancs auront peut-être été plus qu'un simple vote, mais aussi une petite préparation morale.



AFP